



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
Bureau de Défense
et de Sécurité Civile

PROJET

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION **D'ÉLECTRICITÉ FESSENHEIM**

Partie 2

VERSION PUBLIQUE

Cette version du PPI est expressément destinée
à la consultation du public.

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

II - Partie complémentaire au PPI

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

II - Partie complémentaire au PPI	2
1. Partie réglementaire	5
1.1. Cadre réglementaire	6
Définition et contenu du PPI	6
Adoption et publicité du PPI	7
Rappel des principaux textes législatifs et réglementaires applicables	8
1.2. Arrêté d'approbation du PPI	9
2. Présentation du site et de l'activité	11
2.1. Présentation du CNPE de Fessenheim	12
Description du site du CNPE de Fessenheim	12
Environnement routier, ferroviaire et fluvial	13
2.2. Principes généraux de fonctionnement	14
Schéma simplifié de fonctionnement du CNPE de Fessenheim	14
2.3. Analyse des risques	16
Les trois fonctions de sûreté	16
Présentation simplifiée de 3 scénarios d'accident à cinétique rapide	17
Échelle INES	21
2.4. Mesures de sûreté	22
Les trois barrières de sûreté	22
Les dispositifs de sécurité	23
2.5. Effets des rejets sur l'organisme	24
Notions essentielles	24
3. Description de la zone PPI	25
3.1. Cartographie (périmètres PPI)	25
3.2. Données démographiques de la zone PPI	29
Population des communes en zone PPI	29
3.3. Établissements sensibles de la zone PPI	31
Établissements scolaires du périmètre PPI	31
Établissements sanitaires du périmètre PPI	39
Elevages dans le rayon des 5km autour du CNPE :	41
Etablissements particuliers dans le périmètre du PPI	42
4. Documents utiles au déroulement de la crise	44
4.1. Organisation du COD	45
4.2. Évacuation de la population en phase immédiate (5km)	47
Synthèse par commune : nombre d'habitants, lieux à évacuer de manière collective, points de rassemblement, autocars nécessaires	47
Points de regroupement du personnel du CNPE	52
Autocars et autobus (tourisme et transports urbains) dans le Haut-Rhin	53
Liste des lieux d'accueil de courte durée	54
Itinéraires d'évacuations vers COLMAR	58
Itinéraires d'évacuations vers MULHOUSE	59
Itinéraires pour les secours et l'évacuation des blessés	60
Lieux d'accueil – centres d'hébergement longue durée – capacités hôtelières :	61
4.3. Implantation des sirènes d'alerte des population	65

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

4.4.	Communication	66
	Généralités	66
	Modèles de communiqués de presse.....	67
	Médias conventionnés avec la préfecture du Haut-Rhin.....	68
4.5.	Annuaire des acteurs de la gestion de crise.....	69
5.	Réalisation des plans communaux de sauvegarde*	71
6.	Lexique franco-allemand.....	73
7.	Sigles et abréviations	76
8.	Diffusion du plan	80

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

1. Partie réglementaire

- Cadre réglementaire
- Arrêté d'approbation du PPI

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

1.1. Cadre réglementaire

Définition et contenu du PPI

➤ Introduction :

Le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) départemental est le tronc commun de tous les plans de secours. Les dispositions particulières concernant un risque ou une installation font ensuite l'objet d'une annexe s'appelant PPI (plan particulier d'intervention).

Le PPI décrit l'organisation à mettre en place en vue de la protection de la population, des biens et de l'environnement contre le risque d'exposition aux radioéléments issus de rejets en cas d'incident ou d'accident dans une installation nucléaire. Le PPI s'appuie sur les dispositions des articles L741-6 et R741-18 à 32 du Code de la Sécurité Intérieure.

➤ Articulation PPI / PUI :

L'exploitant élabore, quant à lui, un **plan d'urgence interne (PUI)** qui vise à replacer l'installation dans l'état de sûreté le meilleur possible et à limiter les conséquences d'un accident ou d'un incident survenu sur le site. Dans tous les cas de figure, le PUI a notamment pour objet :

- de procéder à un diagnostic de l'événement initiateur et de son évolution prévisible ;
- d'assurer la protection des personnels et le secours des victimes éventuelles ;
- d'estimer la qualité et la quantité des rejets éventuels ;
- d'acquérir et de traiter en temps réel les mesures météorologiques afin d'estimer les conséquences de tels rejets sur l'environnement.

Le PUI couvre différentes situations. Il peut s'agir d'une situation :

- « conventionnelle » : situation sans conséquence radiologique prévisible ;
- de « sûreté radiologique » : situations où la sûreté des installations est significativement affectée avec un risque de relâchement d'activité dans l'environnement ;
- de « sûreté et inondation » : situation prédictible d'inondation du site.

Les événements aboutissant au déclenchement du PUI sont, en tout état de cause, portés à la connaissance de la préfecture du Haut-Rhin.

Le PPI du CNPE de Fessenheim n'est pas nécessairement déclenché en cas de mise en œuvre du PUI pour une situation « conventionnelle » (sans conséquence radiologique prévisible).

➤ Etablissements soumis à PPI :

Le PPI est établi, pour faire face aux risques liés à l'existence d'une installation ou ouvrage dont la liste est arrêtée à l'article R741-18 du code de la sécurité intérieure. Dans cette liste figurent notamment les sites comportant au moins une « installation nucléaire de base » (INB) de type « réacteur nucléaire » d'une puissance thermique supérieure à 10 mégawatts (MW).

Le PPI prévoit, en s'appuyant sur l'organisation générale des secours du département (Plan ORSEC), les dispositions relatives à la mobilisation des moyens, à l'information et à l'alerte, aux mesures de protection des populations.

Bien que la probabilité pour qu'un accident susceptible par ses conséquences d'affecter les populations voisines du site soit extrêmement faible, il est du devoir des pouvoirs publics de planifier les opérations de secours liées à un tel événement et d'informer les populations pouvant être concernées par l'application de ces mesures.

➤ Contenu du PPI :

Le PPI décrit les dispositions particulières, les mesures à prendre et les moyens de secours pour faire face aux risques considérés. Il comprend notamment :

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

- la description générale de l'installation ainsi que celle des principaux scénarios d'incidents ou accidents et des effets à prendre en compte ;
- la zone d'application (périmètre) avec la liste des communes concernées ;
- les mesures d'information et de protection prévues au profit des populations et, le cas échéant, les schémas d'évacuation éventuelle de celles-ci, y compris l'indication des lieux d'hébergement ;
- les mesures incombant à l'exploitant pour la diffusion immédiate de l'alerte auprès des autorités compétentes et l'information de celles-ci sur la situation et son évolution ;
- les mesures incombant à l'exploitant à l'égard des populations en cas de danger immédiat (diffusion de l'alerte y compris aux autorités d'un Etat voisin, prise de mesures d'urgence, remise en état de l'environnement,...).

Adoption et publicité du PPI

➤ Consultation :

Le projet de PPI est adressé aux maires des communes du périmètre PPI ainsi qu'à l'exploitant et au président de la CLIS. Ceux-ci disposent alors de 2 mois pour faire parvenir leur avis au préfet. Le projet est également mis à la disposition du public durant 1 mois en préfecture et dans les sous-préfectures de Mulhouse et de Thann-Guebwiller ainsi que dans chaque mairie concernée. Un avis faisant connaître l'objet, la date d'ouverture, les lieux et la durée de la consultation est publié par le préfet, 15 jours au moins avant le début de cette consultation dans 2 journaux régionaux ou locaux. Les observations du public sur le projet de PPI sont consignées sur des registres ouverts à cet effet.

➤ Aspects transfrontaliers :

Le projet de PPI est également transmis aux autorités allemandes et suisses pour avis. Celles-ci disposent alors de 2 mois pour faire connaître leurs avis au préfet.

➤ Approbation :

Le projet de PPI, éventuellement modifié suite aux consultations menées, est approuvé par arrêté préfectoral. Le préfet fait alors insérer dans les journaux régionaux et locaux un avis indiquant la liste des communes concernées et les lieux où le plan peut être consulté.

Il est en outre transmis aux autorités des Etats voisins.

➤ Mise à jour du plan :

S'agissant d'une installation nucléaire de type « réacteur nucléaire » d'une puissance thermique supérieure à 10 MW, la révision du PPI s'effectue au moins tous les 5 ans.

Les dispositions de consultation et d'information sont alors identiques à celles qui entourent la mise en place initiale du plan. Les documents d'information des populations font également l'objet d'une mise à jour tous les 5 ans, lors de la révision du PPI.

➤ Entraînements et exercices :

Les exercices de mise en œuvre du PPI sont obligatoires.

La périodicité de ces exercices nationaux pour les installations de type « réacteur nucléaire » est, en principe, de 5 ans. L'exploitant est tenu d'y participer. D'autres exercices peuvent être organisés notamment en partenariat avec les communes, afin de tester les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Les exercices et entraînements contribuent à l'amélioration et à la mise à jour du PPI.

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

Rappel des principaux textes législatifs et réglementaires applicables

- Code de la Sécurité Intérieure :
 - article L731-3 (plan communal de sauvegarde) ;
 - articles L741-1 à 5 et R741-1 à 10 (plan ORSEC) ;
 - articles L741-6 et R741-18 à 32 (plans particuliers d'intervention) ;
 - articles R732-19 à 34 (code d'alerte national) ;
- Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.
- Accord du 30 novembre 1989 entre le Conseil Fédéral Suisse et le Gouvernement de la République Française sur les échanges d'informations en cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques.
- Echange de lettres des 5/20 novembre 2008 entre le Conseil Fédéral Suisse et le Gouvernement de la République Française concernant le domaine et les modalités de l'alerte.
- Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.
- Arrêté du 30 novembre 2001 portant sur la mise en place d'un dispositif d'alerte d'urgence autour d'une installation nucléaire de base dotée d'un plan particulier d'intervention.
- Arrêté du 4 novembre 2005 relatif à l'information du public en cas de situation d'urgence radiologique.
- Arrêté du 8 décembre 2005 relatif au contrôle d'aptitude médicale, à la surveillance radiologique et aux actions de formation ou d'information au bénéfice des personnels intervenants engagés dans la gestion d'une situation d'urgence radiologique.
- Arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux informations nécessaires à l'élaboration du plan particulier d'intervention, pris en application de l'article R741-21 du code de la sécurité intérieure.
- Arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif à la consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention de certaines installations, pris en application de l'article R741-26 du code de la sécurité intérieure.
- Arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques du signal national d'alerte.
- Arrêté du 20 novembre 2009 portant homologation de la décision n° 2009-DC-0153 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 août 2009 relative aux niveaux d'intervention en situation d'urgence radiologique.
- Directive interministérielle du 7 avril 2005 sur l'action des pouvoirs publics en cas d'événement majeur entraînant une situation d'urgence radiologique.
- Directive interministérielle du 29 novembre 2005 relative à la réalisation et au traitement des mesures de la radioactivité dans l'environnement en cas d'événement entraînant une situation d'urgence radiologique.
- Circulaire du 12 octobre 2010 relative à la réalisation d'un programme directeur des mesures (PDM) pour les mesures de radioactivité dans l'environnement en cas d'événement concernant une installation nucléaire de base ou une installation nucléaire de base secrète et entraînant une situation d'urgence radiologique.
- Circulaire interministérielle du 11 juillet 2011 relative au dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium hors des zones couvertes par un PPI.

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

1.2. Arrêté d'approbation du PPI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Cabinet du Préfet
Service Interministériel
de Défense et de Protection Civile

ARRÊTÉ

N° du 2018

Portant révision du plan particulier d'intervention (PPI) du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Fessenheim

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L731-3, L741-1 à 6, R732-19 à 34, R741-1 à 10 et R741-18 à 32,

VU la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire,

VU le décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'interventions concernant certains ouvrages ou installations fixes,

VU le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux informations nécessaires à l'élaboration du plan particulier d'intervention, pris en application de l'article R741-21 du code de la sécurité intérieure

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif à la consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention de certaines installations, pris en application de l'article R741-26 du code de la sécurité intérieure

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques du signal national d'alerte

VU la directive interministérielle du 7 avril 2005 sur l'action des pouvoirs publics en cas d'événement majeur entraînant une situation d'urgence radiologique

VU la consultation des maires sur le périmètre d'application du plan particulier d'intervention du CNPE de Fessenheim recueillis lors de la procédure réglementaire de consultation organisée du..... au.....,

VU l'avis de l'exploitant recueilli lors la procédure réglementaire de consultation organisée du..... au.....,

VU les observations recueillies lors de la procédure réglementaire de consultation du public organisée du..... au.....,

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le plan particulier d'intervention du centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim est approuvé.

Article 2 :

Les maires concernés par le périmètre d'application du plan particulier d'intervention, doivent élaborer ou mettre à jour leur plan communal de sauvegarde dans les six mois suivant la publication de cet arrêté au recueil des actes administratifs du Haut-Rhin.

Article 3 :

M. le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, MM les sous-préfets des arrondissements de Mulhouse et de Thann-Guebwiller, M. le directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, M. le directeur du centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim, Madame la présidente du conseil départemental du Haut-Rhin, Mesdames et Messieurs les maires des communes situées dans le périmètre d'application du plan particulier d'intervention et l'ensemble des services et organismes ayant des missions à remplir dans le cadre du plan particulier d'intervention sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le .././2018

Le Préfet

Laurent TOUVET

(délais et voies de recours)

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

2. Présentation du site et de l'activité

- Présentation du CNPE de Fessenheim
- Principes généraux de fonctionnement
- Analyse des risques
- Mesures de sûreté
- Effets des rejets sur l'organisme

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

2.1. Présentation du CNPE de Fessenheim

Le CNPE de Fessenheim exploité par EDF possède deux réacteurs nucléaires à eau pressurisée (REP) d'une puissance nette de 900 mégawatts chacun.

Les réacteurs 1 et 2 constituent l'installation nucléaire de base 75. Le réacteur n°1 est entré en service le 31 décembre 1977 et le réacteur n°2 le 18 mars 1978.

Environ 900 agents travaillent sur le site en temps normal (700 salariés d'EDF et 200 d'entreprise prestataires pour des activités permanentes) et jusqu'à 2 500 personnes lors des arrêts de tranche.

La centrale dispose d'une salle des machines commune alimentée par ses 2 bâtiments réacteur. La température moyenne de l'eau du circuit primaire est d'environ 300°C pour une pression de 155 bars. Chaque « tranche nucléaire » de Fessenheim comporte 1 réacteur, 3 générateurs de vapeur et 3 pompes primaires.

Description du site du CNPE de Fessenheim



Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) est implanté en plaine d'Alsace, sur le terrain de la commune de Fessenheim, dans le département du Haut-Rhin.

Il est situé sur la rive gauche du Rhin, en bordure du Grand Canal d'Alsace, légèrement en amont de l'usine hydroélectrique de Fessenheim.

Le CNPE se trouve à 26 km au Nord-Est de Mulhouse et à 23 km au Sud-Est de Colmar.

Les unités de production d'électricité sont alimentées par une station de pompage située sur une dérivation du Grand Canal d'Alsace.

Les rejets se font dans le canal d'amenée à l'usine hydroélectrique de Fessenheim où les rejets sont turbinés avant de rejoindre le Grand Canal d'Alsace.

L'évacuation de l'énergie produite se fait par le poste d'interconnexion de Muhlbach situé à l'extérieur du site, vers les postes de Logelbach à l'ouest, Sierentz au sud et Marckolsheim au nord par trois lignes 400 KV.

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

17,5 % de l'énergie produite est exportée vers l'Allemagne et 15 % vers la Suisse, co-propriétaires du CNPE.

Environnement routier, ferroviaire et fluvial

➤ Routes et accès routiers :

La principale route desservant le site est la route départementale 52 orientée Nord-Sud qui longe le CNPE.

Par ailleurs, la route départementale 468 orientée Nord-Sud passe à environ 2 km. plus à l'Ouest. L'autoroute A 5 en Allemagne est située à moins de 2 km. du site.

➤ Voies ferrées et accès ferroviaires :

Le site est relié au réseau SNCF par un embranchement qui sert à amener les assemblages combustibles et à évacuer les déchets radioactifs vers l'usine de retraitement de la Hague.

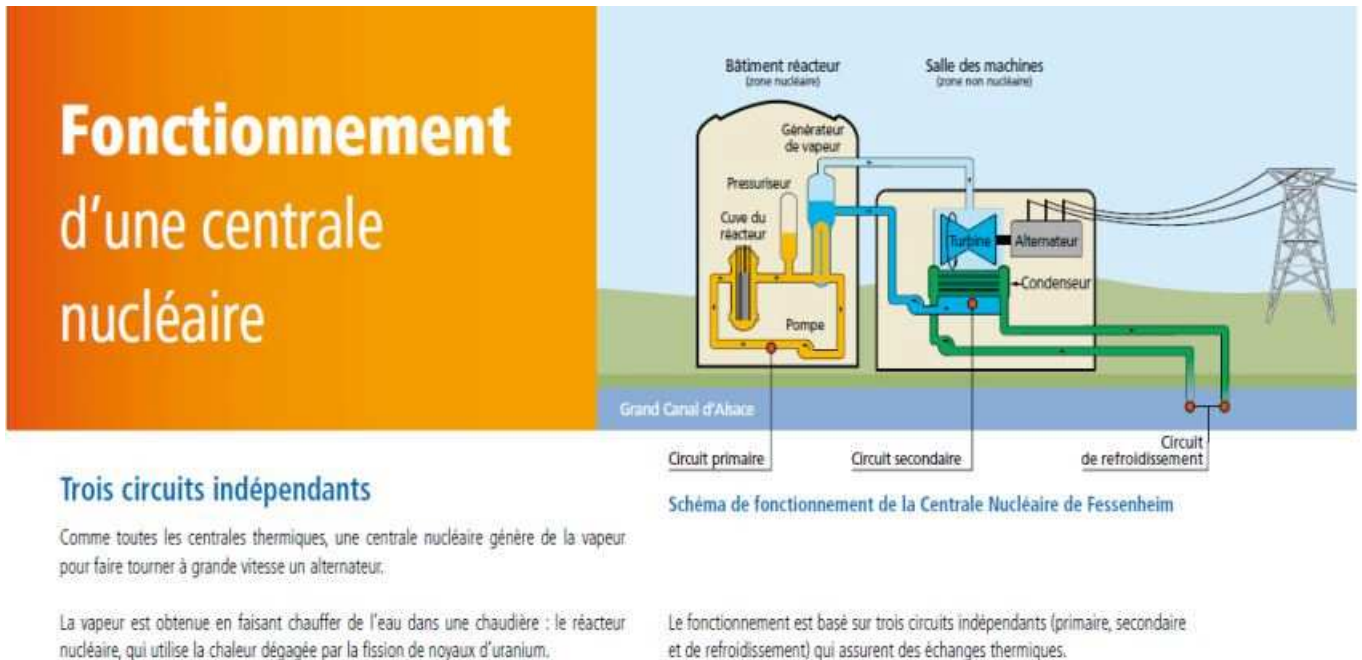
➤ Voies navigables :

Le Grand Canal d'Alsace, voie d'eau internationale, permet l'alimentation des usines hydroélectriques et un trafic important de chalands depuis Bâle et ce, jusqu'à la Mer du Nord.

Il a un débit réservé de 400 m³/seconde qui permet de garantir l'alimentation en eau des unités de production du CNPE.

2.2. Principes généraux de fonctionnement

Schéma simplifié de fonctionnement du CNPE de Fessenheim



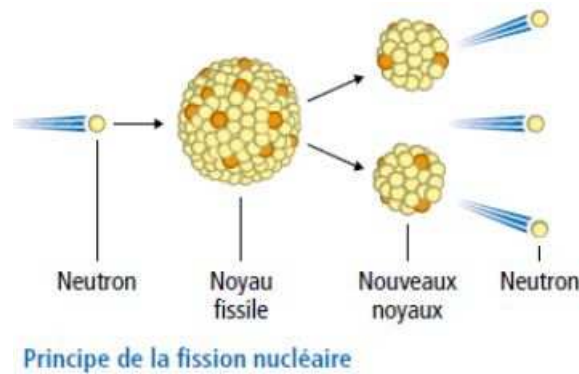
Une centrale nucléaire est une usine de production d'électricité.

L'objectif d'une telle installation est de faire chauffer de l'eau afin d'obtenir de la vapeur. La pression de vapeur ainsi obtenue permet de faire tourner une turbine à grande vitesse. Cette turbine entraîne un alternateur qui produit de l'électricité. Ce principe de fonctionnement est donc le même que celui utilisé dans les centrales thermiques classiques fonctionnant au gaz, au fuel ou au charbon. La différence résulte du combustible utilisé comme source de chaleur qui est ici constitué d'uranium.

Le processus de production s'articule autour de 3 circuits qui sont totalement indépendants et dont les fluides ne communiquent pas entre eux.

➤ L'extraction de la chaleur : le circuit primaire

L'uranium 235 enrichi, est conditionné sous forme de petites pastilles. Celles-ci sont empilées dans des gaines métalliques étanches réunis en assemblages (crayons). Ces assemblages sont placés dans une cuve en acier (réacteur) remplie d'eau. Ils forment le cœur du réacteur nucléaire.



La fission des atomes d'uranium au sein du réacteur, au-travers d'une réaction en chaîne, produit une grande quantité de chaleur qui se transmet à l'eau circulant entre les crayons contenus dans la cuve. Cette eau, qui atteint une température de plus de 300 °C, circule, grâce à des pompes, dans un système de tuyauteries qui forme un circuit fermé et hermétique. Pour qu'elle ne soit pas portée à ébullition, elle est maintenue sous pression par un pressuriseur. Cette eau sert à la fois de calo-porteur et de système de refroidissement du cœur du réacteur.

➤ La production de vapeur : le circuit secondaire

Une partie de la chaleur de l'eau contenue dans le circuit primaire est transmise à de l'eau circulant dans un autre circuit de tuyauteries : le circuit secondaire. La tuyauterie du circuit primaire baigne dans l'eau du circuit secondaire au sein d'une cuve (le générateur de vapeur). Au contact des tubes renfermant l'eau très chaude du circuit primaire, l'eau du circuit secondaire s'échauffe à son tour et se transforme en vapeur. L'eau du circuit primaire et l'eau contenue dans le circuit secondaire ne sont jamais en contact. La vapeur du circuit secondaire, après traitement, fait tourner une turbine qui actionne l'alternateur. Après passage dans la turbine, la vapeur est refroidie, transformée en eau et réinjectée par des pompes dans le circuit d'un autre cycle.

➤ La condensation de la vapeur et l'évacuation de la chaleur : le circuit de refroidissement

Pour retrouver son état liquide, la vapeur doit être refroidie. Elle passe dans un condenseur constitué de milliers de tubes dans lesquels circulent l'eau froide provenant du Grand Canal d'Alsace par pompage. Cette eau circule dans un circuit indépendant des 2 précédents : c'est le circuit de refroidissement.

2.3. Analyse des risques

De nombreux événements sont susceptibles de se produire sur une installation nucléaire, avec des conséquences, tant internes qu'externes, extrêmement variables.

Les trois fonctions de sûreté

LES TROIS FONCTIONS DE SURETE



1

Contrôler la réaction en chaîne

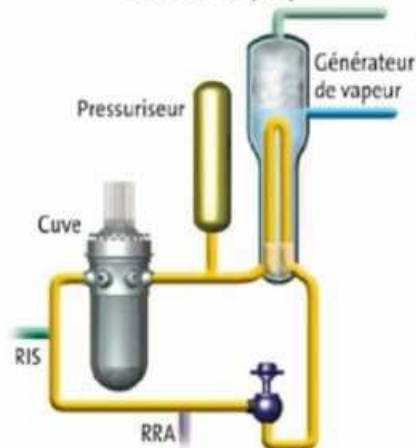
- Position des grappes de commande
- Concentration du bore dans l'eau



2

Refroidir le combustible

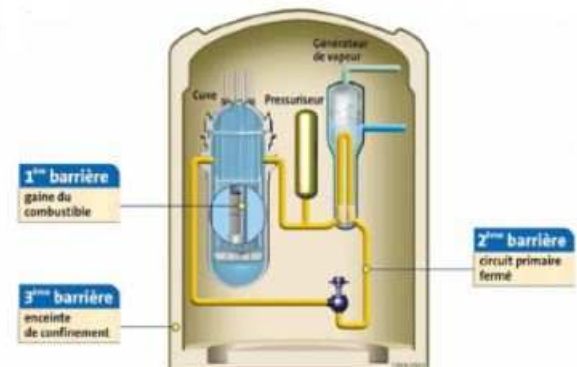
- Evacuation de la chaleur :
- par les générateurs de vapeur en fonctionnement normal,
 - par le circuit de réfrigération à l'arrêt du réacteur (RRA)
 - par le système d'injection de sécurité (RIS)



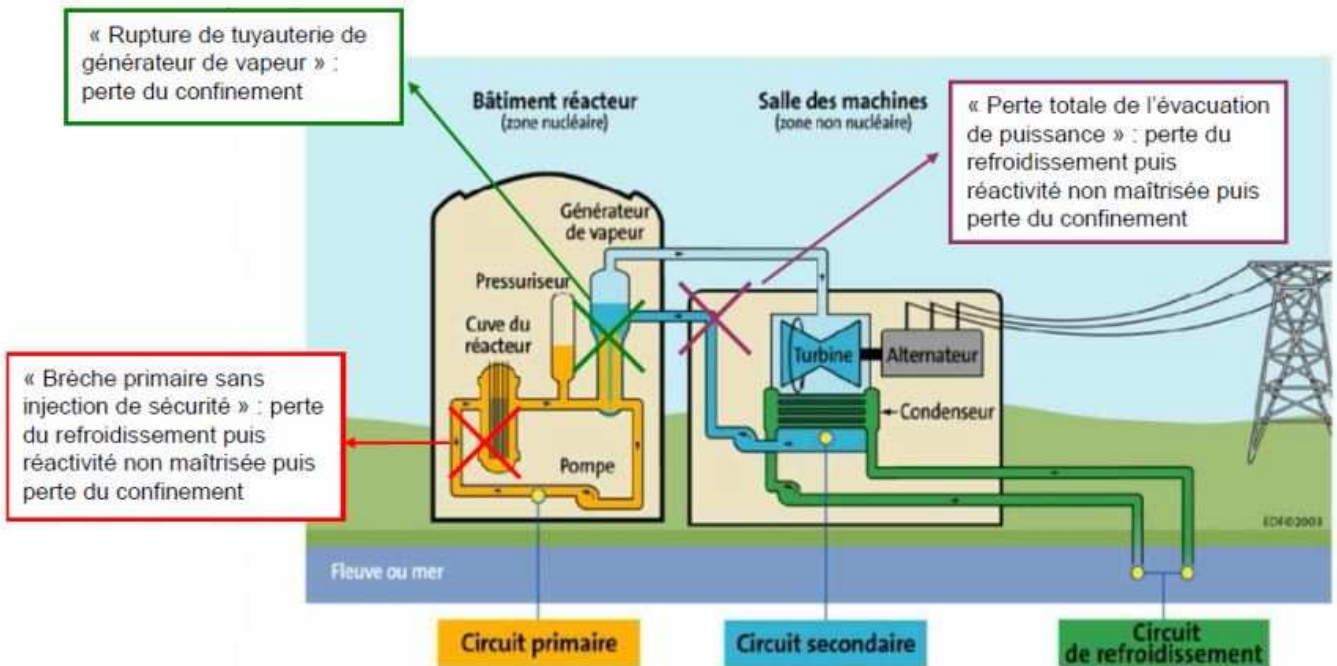
3

Confiner la radioactivité

- Par les trois barrières :
 - Gaine du combustible
 - Circuit primaire fermé
 - Enceinte de confinement

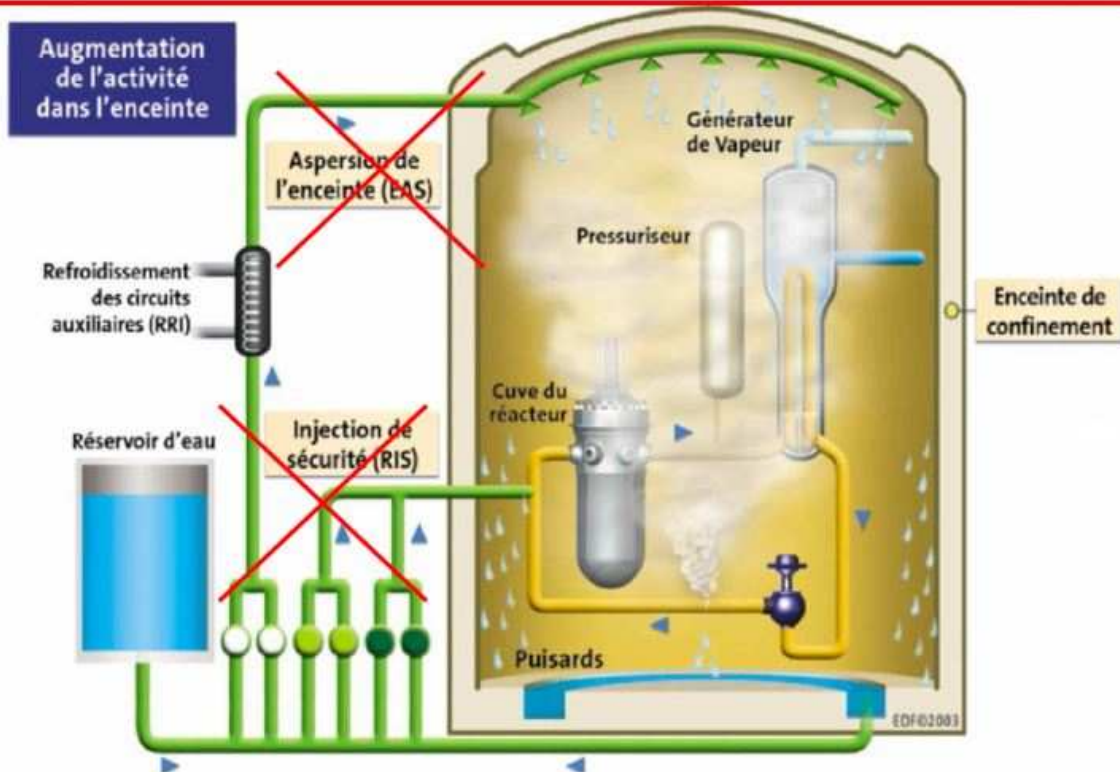


Présentation simplifiée de 3 scénarios d'accident à cinétique rapide



➤ **Les accidents de brèche dans le circuit primaire :**

« Brèche primaire sans injection de sécurité » :
perte du refroidissement puis réactivité non maîtrisée puis perte du confinement



PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

Description du scénario d'accident :

En cas de fuite sur une partie du circuit primaire principal, un circuit d'appoint en eau du circuit primaire se met en service, pour injecter de l'eau et compenser la perte d'eau par la fuite. Si la fuite est trop importante, on est dans une situation dite de rupture de brèche primaire. La rupture d'une tuyauterie (ou toute autre cause qui se traduit par une fuite) du circuit primaire entraîne le déversement de l'eau du circuit primaire dans le bâtiment réacteur.

Cette fuite provoque une baisse rapide de la pression du circuit primaire et la vapeur dégagée par la fuite provoque une augmentation de la pression dans l'enceinte de confinement. Cette baisse de pression dans le circuit entraîne l'arrêt automatique du réacteur, l'isolement de l'enceinte et le démarrage automatique du circuit d'injection de sécurité qui injecte de l'eau dans le réacteur. Cette eau injectée dans le cœur compense la fuite, maintient le refroidissement du combustible et donc évite son endommagement. De façon à faire baisser la pression et la température à l'intérieur de l'enceinte de confinement, un système d'aspersion dans l'enceinte est mis automatiquement en service (au-dessus d'un certain seuil de pression), ceci afin de condenser la vapeur dégagée par l'eau chaude du circuit primaire. Lorsque le niveau de l'eau dans le réservoir d'injection de sécurité est bas, l'eau en provenance de la fuite accumulée dans le fond du bâtiment réacteur est reprise par les pompes d'injection de sécurité, refroidie dans un échangeur et réinjectée dans le réacteur. Afin de permettre d'accéder dans l'enceinte de confinement de façon à effectuer les réparations nécessaires, l'air de l'enceinte sera assaini.

Conséquences dans l'environnement :

Un accident de brèche, s'il s'accompagne d'un bon fonctionnement des circuits de sécurité et de l'application des règles de conduite, est à l'origine de faibles rejets dans l'environnement.

En revanche, si des défaillances supplémentaires survenaient au moment de la brèche et que l'on n'était plus en mesure d'apporter de l'eau pour refroidir le cœur du réacteur, le niveau d'eau dans la cuve descendrait progressivement, la température de l'eau augmenterait et le combustible s'assècherait progressivement.

Cela se traduirait un premier temps, par des ruptures du gainage qui enveloppe le combustible avec une libération des produits de fission contenus dans l'espace gaine combustible, puis très vite, si on ne trouvait toujours pas de moyens d'injecter de l'eau, on risquerait la fusion du cœur avec un relâchement très important d'activité dans l'enceinte.

A la fin de ce processus, on peut considérer que la totalité des produits de fission les plus volatiles (gaz rares, iodes et césiums) auront été libérés du combustible et seraient présents dans l'enceinte de confinement. On serait alors dans une situation d'accident grave avec dégradation de 2 des "3 barrières". Si le processus continuait, on peut imaginer que le bain de matériaux fondus, le *corium*, attaque la cuve et finisse par la traverser. Après traversée de la cuve, le *corium* pourrait se répandre sur le béton du radier et la chaleur qu'il dégagerait commencerait à décomposer thermiquement le béton, dégageant de l'eau, du gaz carbonique et du monoxyde de carbone dans l'enceinte, contribuant à l'augmentation de sa pression interne. La pression de dimensionnement, pour laquelle, l'étanchéité de conception de l'enceinte est garantie, pourrait être atteinte au bout d'une journée après le début de la fusion. Pour lutter contre ce phénomène, un système de décompression-filtration (filtre interne et filtre à sable externe) a été mis en place dans les centrales françaises. Les filtres opèrent une réduction d'au moins un facteur 10 sur les iodes moléculaires et 1 000 pour les aérosols (une partie des iodes est sous forme d'aérosols). La cinétique type de cet accident, dépendrait tout d'abord de la taille de la brèche, mais aussi du cumul de défaillances des systèmes de sauvegarde qui seraient rencontrées.

Néanmoins, dans ce type de scénario, les rejets liés à la fusion et leurs conséquences resteraient limités.

Ces rejets ont deux origines :

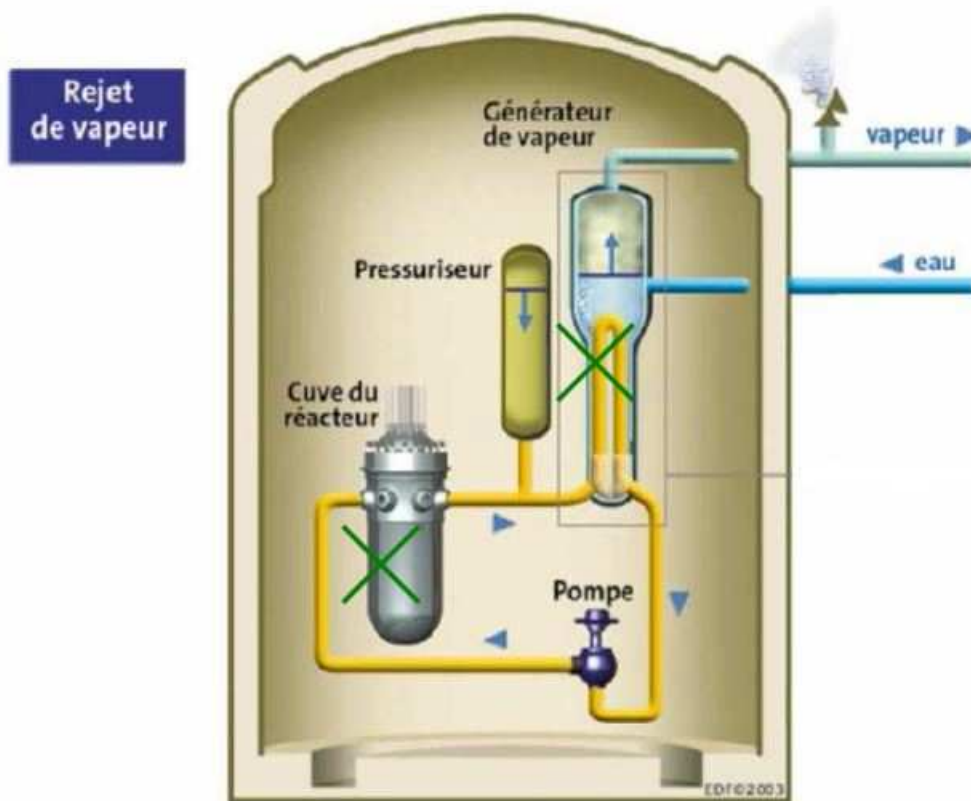
- les rejets collectés et filtrés (au moins pour les iodes et les aérosols) par la cheminée, pour assurer le confinement dynamique de l'enceinte ;
- les rejets dus aux fuites non collectées (tampon matériel, porosité du béton, etc.).

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

Si les moyens de restauration ne sont pas trouvés pour revenir à un état stable, les rejets se produiraient en deux temps, des premiers rejets aux conséquences limitées (en doses et en distances) survenant après la fusion du cœur puis, 24 heures minimum après, des rejets dits concertés, effectués par le système de décompression-filtration de l'enceinte. Ces rejets seraient beaucoup plus importants et nécessiteraient d'écartier les populations environnantes *a minima* dans un rayon de 5 km. et de prendre des mesures de mise à l'abri au delà.

➤ **L'accident de rupture d'un tube générateur de vapeur (RTGV) :**

« Rupture de tuyauterie de générateur de vapeur » : perte du confinement.
L'activité dans le circuit primaire doit être élevée pour conduire à des rejets justifiant la mise en œuvre de mesures de protection de la population.



Description de l'accident :

Le générateur de vapeur est un échangeur de chaleur entre le circuit primaire (très chaud) et le circuit secondaire (ces deux circuits étant indépendants les uns des autres). Il y a trois échangeurs de ce type sur un réacteur de 900 MW.

L'événement initiateur de ce type d'accident est la rupture d'un des tubes de générateur de vapeur (qui en comporte plus de 5 300 de 1,9 cm de diamètre) . Cette rupture, en raison de la différence de pression au sein des deux circuits, entraîne une fuite du circuit primaire (155 fois la pression atmosphérique) vers le circuit secondaire (70 fois la pression atmosphérique). De l'eau contaminée du circuit primaire se mélange à l'eau du circuit secondaire dans le générateur de vapeur. La contamination initiale de l'eau du circuit primaire est constituée essentiellement de produits de fission, provenant de micro-fuites quotidiennes du gainage du combustible, car celui-ci n'est pas totalement étanche, les gaines « transparent » et laissent passer de très faibles quantités des produits les plus volatiles (gaz rares : essentiellement Xe133 et iodes : I131). Avec la fuite, la pression du circuit primaire baisse, ce qui déclenche l'arrêt automatique du réacteur. Cette baisse de pression déclenche automatiquement le circuit d'injection d'eau de sécurité. Cette eau injectée dans le cœur compense la fuite et maintient le refroidissement des gaines de combustible. Avec la fuite, l'eau provenant du circuit primaire fait monter

le niveau d'eau du générateur de vapeur. Les opérateurs ferment les vannes du générateur de vapeur pour éviter la contamination du reste du circuit secondaire. La montée du niveau d'eau du générateur de vapeur a pour conséquence l'augmentation de la pression dans celui-ci. Cette augmentation de pression peut être limitée par l'ouverture des soupapes de protection qui, le temps de leur ouverture, relâche de la vapeur contaminée à l'atmosphère.

Le rejet par la soupape est rapide (dans la 1^{ère} heure) et de courte durée (1/4 d'heure à 1/2 heure).

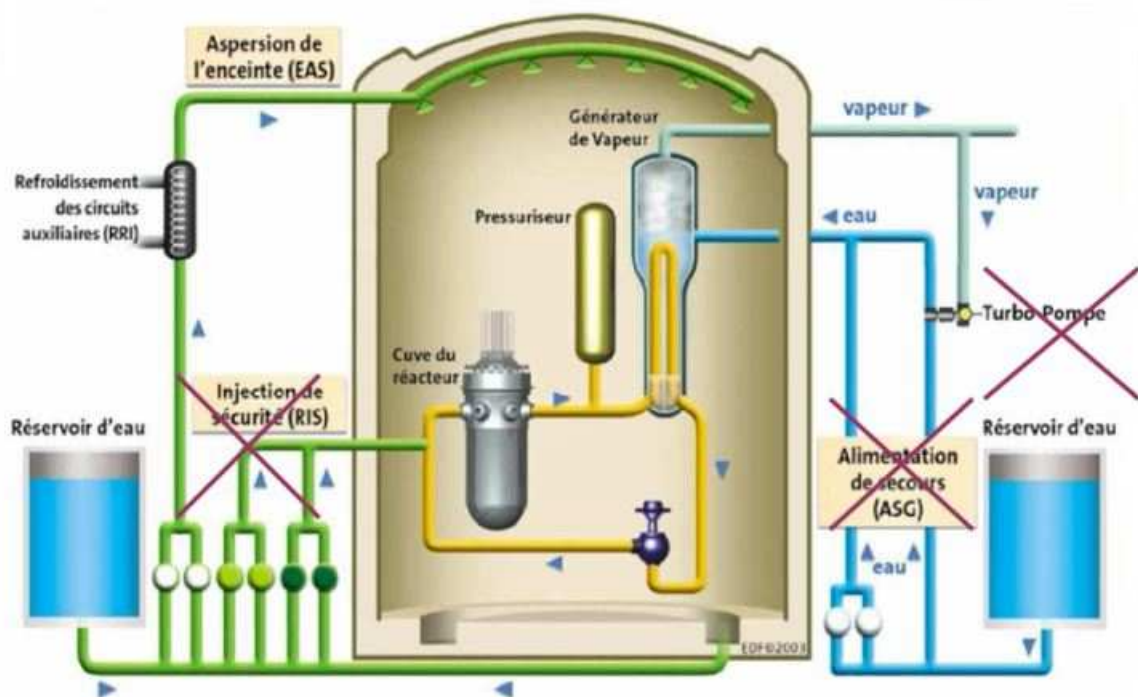
Pour limiter ce rejet au maximum, les opérateurs baissent, aussi rapidement que possible, la pression du circuit primaire afin de réduire la différence de pression entre le circuit primaire et le circuit secondaire. Ce transfert d'eau légèrement contaminée entre les deux circuits s'arrête quand il y a équilibre des pressions des circuits primaire et secondaire (cela prend environ deux heures à partir du début de l'accident). A pression égale, le tube est toujours rompu, mais il n'y a plus de fuite et plus de risque de rejet. L'installation est refroidie puis dépressurisée, afin de pouvoir effectuer la réparation.

Conséquences d'un accident de RTGV :

Un accident de RTGV, bien que conduisant à des rejets immédiats devrait avoir des conséquences faibles car, les procédures de conduite et l'entraînement des opérateurs devraient permettre de limiter ces rejets à des rejets de vapeur (donc avec un faible entraînement des iodes).

➤ La perte totale de l'évacuation de puissance :

« Perte totale de l'évacuation de puissance » :
perte du refroidissement puis réactivité non maîtrisée puis perte du confinement



Échelle INES

L'échelle INES (*International Nuclear Event Scale*) permet de classer les événements en fonction de leur gravité (7 = accident le plus grave / 0 = écart sans conséquence sur la sûreté).

L'échelle INES est conçu comme un outil de communication destiné à faciliter la perception par les médias et le public de l'importance en matière de sûreté des incidents et des accidents nucléaires.

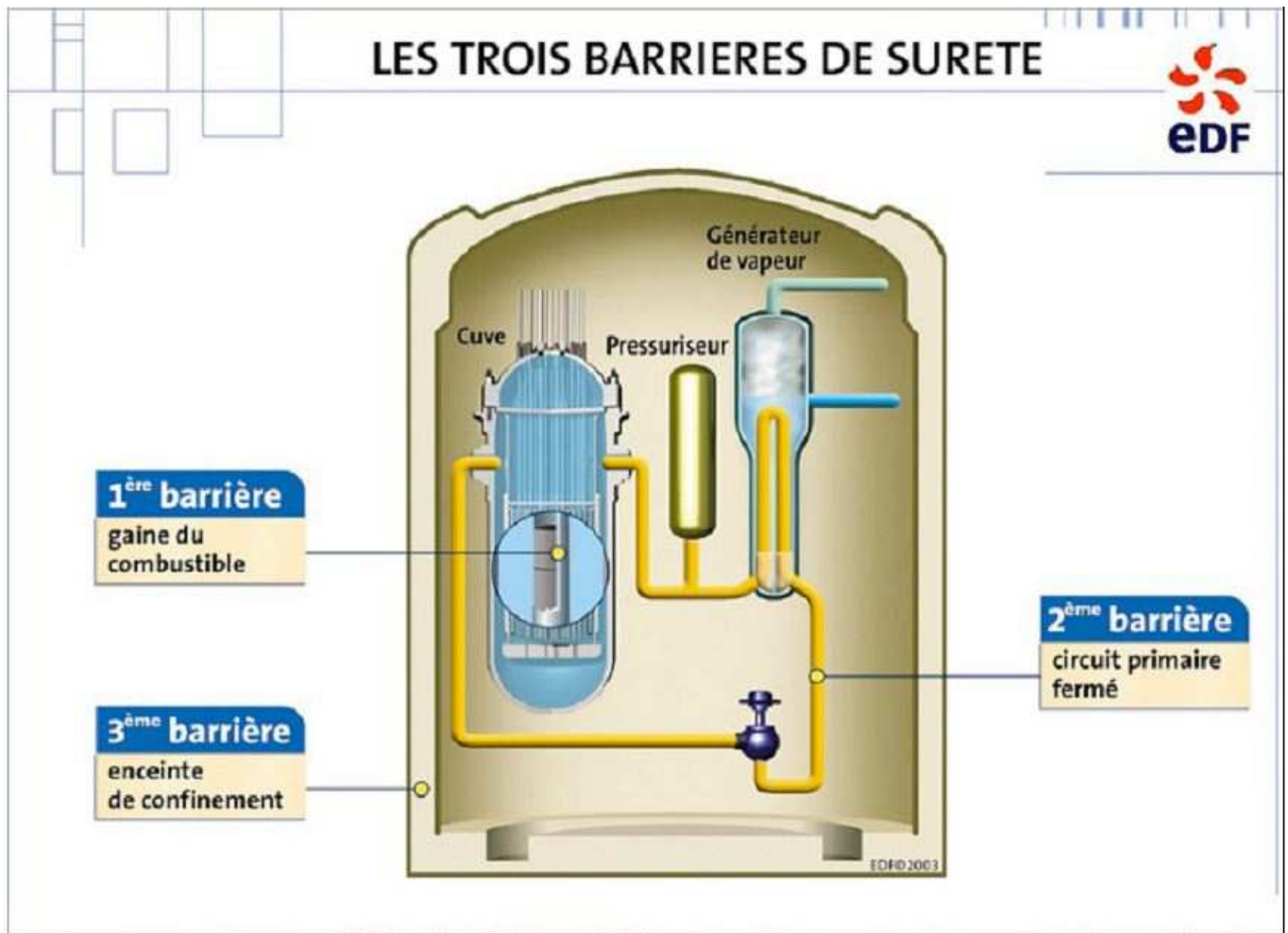
Les événements de niveaux 1 à 3, sans conséquence significative sur les populations et l'environnement, sont qualifiés d' « incidents », ceux des niveaux supérieurs (4 à 7), d' « accidents ».

APPLICATION DE L'ÉCHELLE INES	CONSEQUENCES À L'EXTERIEUR DU SITE	CONSEQUENCES À L'INTERIEUR DU SITE	DÉGRADATION DE LA DÉFENSE EN PROFONDEUR
7 ACCIDENT MAJEUR	Rejet majeur : effets considérables sur la santé et l'environnement		
6 ACCIDENT GRAVE	Rejet important susceptible d'exiger l'application intégrale des contre-mesures prévues		
5 ACCIDENT	Rejet limité susceptible d'exiger l'application partielle des contre-mesures prévues	Endommagement grave du cœur du réacteur / des barrières radiologiques	
4 ACCIDENT	Rejet mineur : exposition du public de l'ordre des limites prescrites	Endommagement important du cœur du réacteur / des barrières radiologiques / exposition mortelle d'un travailleur	
3 INCIDENT GRAVE	Très faible rejet : exposition du public représentant au moins un pourcentage des limites fixé par le guide AIEA*	Contamination grave / effets aigus sur la santé d'un travailleur	Accident évité de peu / perte des barrières
2 INCIDENT		Contamination importante / surexposition d'un travailleur	Incident assorti de défaillances importantes des dispositions de sécurité
1 ANOMALIE			Anomalie sortant du régime de fonctionnement autorisé
0 ÉCART		Aucune importance du point de vue de la sûreté	
ÉVÉNEMENT HORS ÉCHELLE	Aucune importance du point de vue de la sûreté		

2.4. Mesures de sûreté

Afin d'empêcher le déclenchement d'un accident, ou afin d'en limiter les effets, des mesures de conception et des aménagements ont été adoptés.

Les trois barrières de sûreté



En fonctionnement normal, les constituants radio-actifs sont séparés de l'atmosphère par trois dispositifs appelés « barrières » :

- la gaine du combustible :

Dans le réacteur, le combustible radioactif (U235) se présente sous la forme de pastilles enfermées dans une gaine métallique (en zircaloy) appelée « crayon ». L'élément radioactif n'est donc pas en contact direct avec l'eau du circuit primaire. Toutefois ces gaines « transpirent » et des éléments radioactifs sont progressivement transmis à l'eau.

- le circuit primaire étanche :

L'eau du circuit primaire contaminée par la « transpiration » des gaines circule dans des canalisations fermées et étanches.

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

➤ L'enceinte de confinement :

Constituée de béton, elle est conçue pour être hermétique et pour résister à la pression. La sécurité apportée par ces trois barrières qui confinent la radioactivité est renforcée par la mise en place de dispositifs redondants dont les sources d'alimentation sont diversifiées. Il en est notamment ainsi des pompes qui font circuler l'eau dans les circuits.

Les dispositifs de sécurité

➤ Le pilotage du réacteur :

Le réacteur fonctionne selon le principe de la réaction nucléaire en chaîne. Pour maîtriser cette réaction les agents de conduite agissent sur la production de neutrons à l'origine de la fission nucléaire par l'adjonction d'acide borique dans l'eau du circuit primaire et par l'immersion de barres de contrôle consommatriques de neutrons. Ces barres sont mobiles dans le cœur du réacteur et peuvent être abaissées ou remontées en fonction du nombre de neutrons à absorber. En cas d'incident l'enfoncement total de ces barres (ou chute) stoppe presque instantanément la réaction en chaîne.

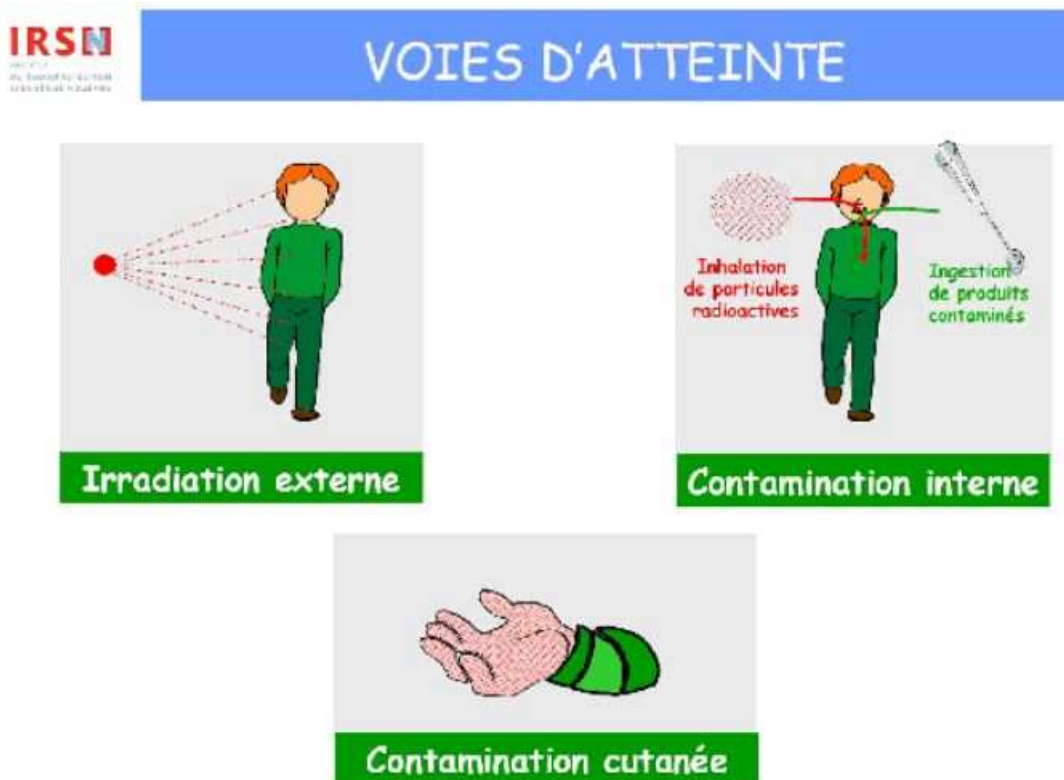
➤ L'évacuation de la chaleur :

L'eau du circuit primaire sert à la fois de caloporteur en transportant (et en évacuant) la chaleur vers le circuit secondaire et de modérateur en ralentissant les neutrons. Si la circulation d'eau n'est plus assurée en raison d'une brèche dans le réseau primaire le cœur du réacteur n'est plus refroidi et on peut arriver à une fusion de ce cœur. Pour éviter cette surchauffe, des circuits de secours sont actionnés pour apporter de l'eau au réacteur et compenser la perte d'eau résultant de la fuite.

➤ La limitation de la pression en cas d'accident :

L'eau très chaude qui s'échapperait d'une brèche en touchant le fond de l'enceinte de confinement ou en traversant l'atmosphère de l'enceinte dégage de la vapeur qui va augmenter la pression pouvant conduire à terme à l'explosion du bâtiment. Pour lutter contre l'élévation de cette pression, il est prévu un système d'aspersion de l'enceinte qui refroidit la vapeur résultant de la fuite. Lorsque la pression est trop forte elle peut être évacuée par l'exploitant dans l'atmosphère au travers d'une soupape. L'atmosphère de l'enceinte est filtrée au préalable par des filtres à sables. Les filtres opèrent une réduction d'au moins un facteur 10 sur les iodés moléculaires et 1 000 pour les aérosols. Il existe également un dispositif de soupape sur le circuit secondaire. Celui-ci est destiné à éviter la surpression résultant, dans ce circuit, d'une rupture d'un tube générateur de vapeur.

2.5. Effets des rejets sur l'organisme



Notions essentielles

- Dose équivalente (ou équivalent de dose) :

L'effet biologique produit par les rayonnements ionisants pour une même dose absorbée varie selon la nature du rayonnement et l'organe considéré. On ne mesure pas cette dose équivalente (ou équivalent de dose) mais on la calcule en fonction de coefficients affectant l'organe considéré et le rayonnement produit.

On parle notamment de dose à la thyroïde et son unité est le Sievert (Sv).

- Dose efficace (ou dose au corps entier) :

C'est la somme fictive des différentes doses équivalentes affectant les différents organes.

→ **Ce sont ces doses qui sont prises en compte pour déclencher les mesures de protection de la population (mise à l'abri et à l'écoute, prise d'iode stable, évacuation).**

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

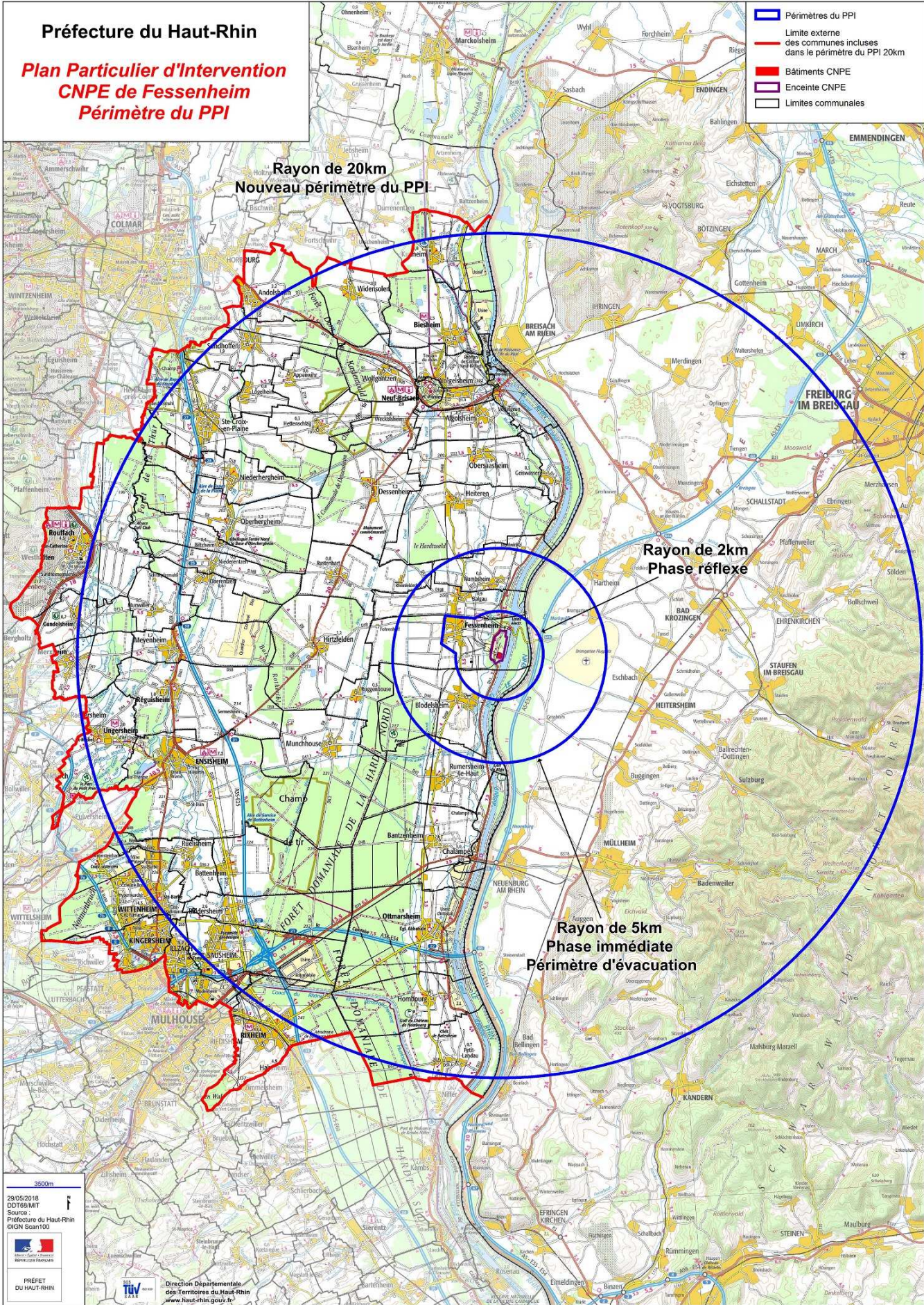
3. Description de la zone PPI

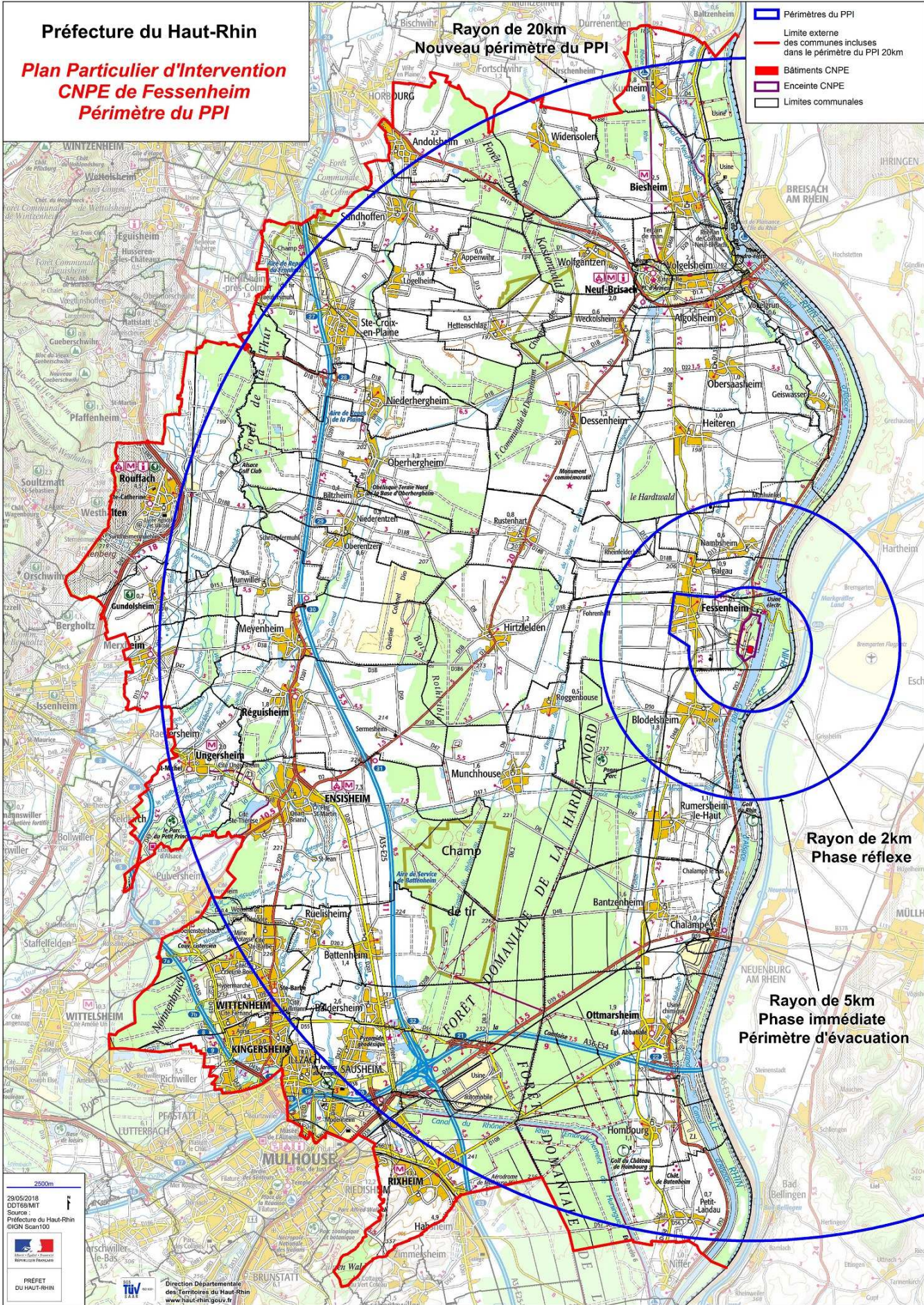
- Cartographie (périmètres PPI)
- Données démographiques de la zone PPI
- Établissements sensibles de la zone PPI

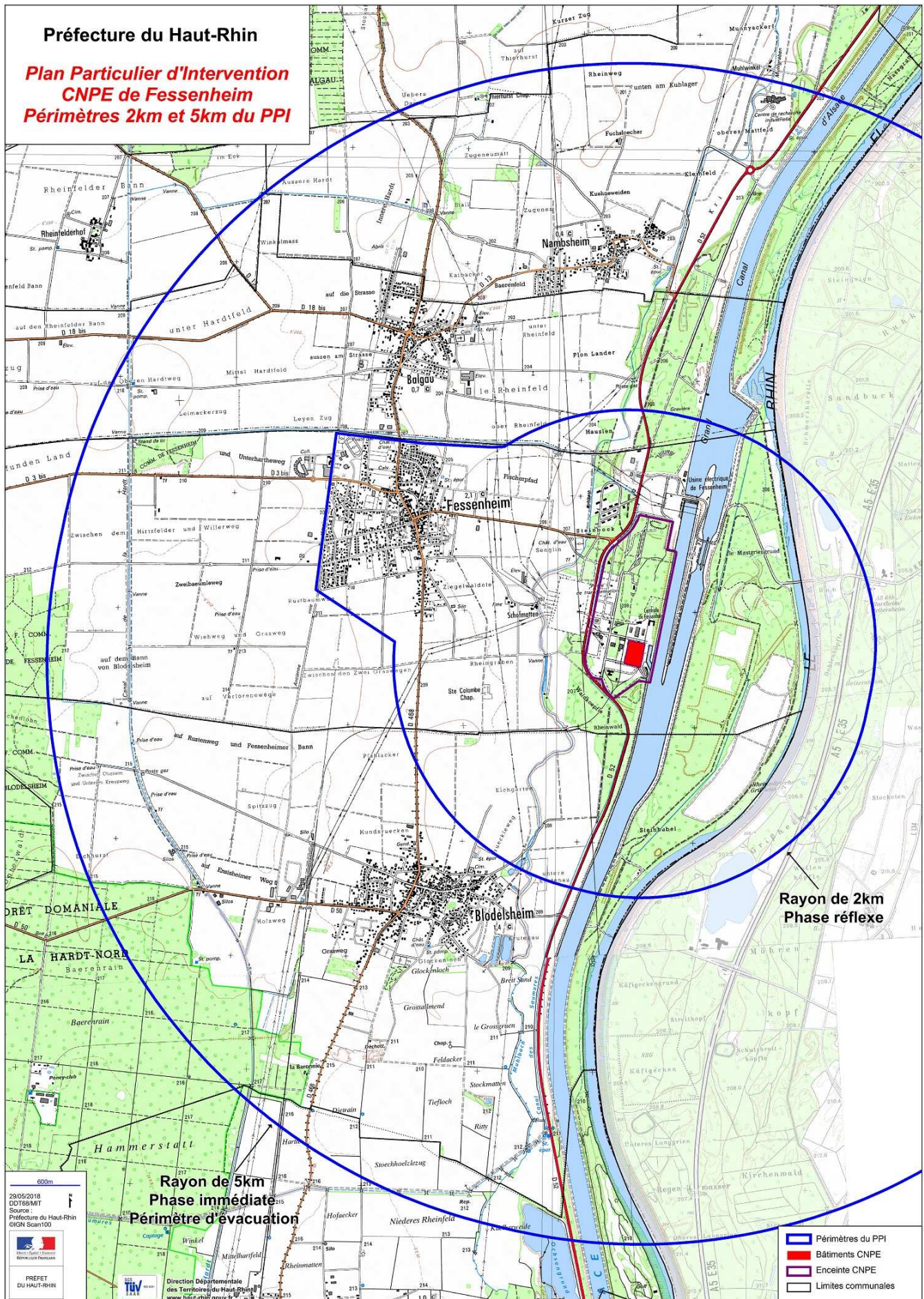
3.1. Cartographie (périmètres PPI)

Périmètres définis :

- 2 km de rayon : phase réflexe
- 5 km de rayon : phase immédiate
- 20 km de rayon : périmètre PPI où toutes mesures peuvent être prescrites en fonction de l'analyse de la situation. Également périmètre pour l'information préventive et la distribution de comprimés d'iode stable.







PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

3.2. Données démographiques de la zone PPI

Le site se trouve dans une zone dont la densité de population est relativement faible côté français (moins de 100 habitants au km.² dans un rayon de 10 km. contre une densité moyenne de 209 hab./km.² pour l'ensemble du département du Haut-Rhin).

Population des communes en zone PPI

(Source : INSEE – recensement de 2018)

RAYON	COMMUNES	POPULATION TOTALE au 1er janvier 2017 ("population comptée à part" incluse)
Entre 0 et 5 km	FESSENHEIM	2 395
	BALGAU	974
	BLODELSHEIM	1 843
	NAMBSHEIM	608
Sous-total		5 820
Entre 5 et 10 km	BANTZENHEIM	1 678
	CHALAMPE	982
	DESENHEIM	1 349
	GEISSWASSER	326
	HEITEREN	1 056
	HIRTZFELDEN	1 231
	MUNCHHOUSE	1 632
	OBERSAASHEIM	1 035
	ROGGENHOUSE	475
	RUMERSHEIM-LE-HAUT	1 129
RUSTENHART	836	
Sous-total		11 729

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

Entre 10 et 20 km	ALGOLSHEIM	1 169
	ANDOLSHEIM	2 260
	APPENWIHR	606
	BALDERSHEIM	2 651
	BATTENHEIM	1 475
	BIESHEIM	2 565
	BILTZHEIM	421
	ENSISHEIM	7 468
	GUNDOLSHEIM	748
	HETTENSCHLAG	341
	HOMBOURG	1 283
	ILLZACH	14 686
	KINGERSHEIM	13 157
	KUNHEIM	1 807
	LOGELHEIM	851
	MERXHEIM	1 296
	MEYENHEIM	1 471
	MUNWILLER	495
	NEUF-BRISACH	1 967
	NIEDERENTZEN	681
	NIEDERHERGHEIM	1 123
	OBERENTZEN	616
	OBERHERGHEIM	1 216
	OTTMARSHEIM	1 804
	PETIT-LANDAU	816
	REGUISHEIM	1 848
	RIXHEIM	14 083
	ROUFFACH	4 803
	RUELISHEIM	2 383
	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	2 888
	SAUSHEIM	5 584
	SUNDHOFFEN	2 013
	UNGERSHEIM	2 128
VOLGELGRUN	680	
VOLGELSHEIM	2 407	
WECKOLSHEIM	642	
WIDENSOLE	1 217	
WITTENHEIM	14 893	
WOLFGANTZEN	1 054	
Sous-total		119 596
Sous-total 5 à 20km		131 325
	Total général	137 145

3.3. Établissements sensibles de la zone PPI

Établissements scolaires du périmètre PPI

- Circonscription d'Andolsheim :

Commune	Etablissement	Adresse	Nom du responsable / Coordonnées	Nb. élèves	Nb. adultes
ALGOLSHEIM	Ecole Maternelle	6 rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	33	5
ALGOLSHEIM	Ecole Élémentaire « Alfred Busser »	6 rue du Ruisseau	<i>confidentiel</i>	74	12
ANDOLSHEIM	Ecole Élémentaire « Jeanne Meyer »	12 rue des Messieurs	<i>confidentiel</i>	133	7
ANDOLSHEIM	Ecole Maternelle	3 rue du Centre	<i>confidentiel</i>	72	6
APPENWIHR	Ecole Maternelle	6 rue Principale	<i>confidentiel</i>	47	3
BALGAU	École Primaire « Les Muguets »	23 route de Namsheim	<i>confidentiel</i>	93	10
BIESHEIM	Ecole Maternelle	1 place de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	102	10
BIESHEIM	Ecole Élémentaire	1 place de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	160	11
BLODELSHEIM	École Maternelle « Colonel Dewatre »	2 rue du Colonel Dewatre	<i>confidentiel</i>	79	6
BLODELSHEIM	École Élémentaire « Les Tilleuls »	41 rue du Général de Gaulle	<i>confidentiel</i>	112	7
DESSENHEIM	École Maternelle « Les Tilleuls »	2 rue des Tilleuls	<i>confidentiel</i>	44	5
DESSENHEIM	École Élémentaire	9 rue Vauban	<i>confidentiel</i>	87	11
FESSENHEIM	Collège de Fessenheim « Félix Eboué »	1 rue de l'Abolition BP6	<i>confidentiel</i>	428	54
FESSENHEIM	École Primaire « Rhin/Arc-en-Ciel »	30 rue des Seigneurs	<i>confidentiel</i>	245	17
GEISWASSER (RPI)	École Élémentaire	40 Grand Rue	<i>confidentiel</i>	26	4

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2	
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018	

HEITEREN	École Primaire « Les Adonis »	4 route de Strasbourg	<i>confidentiel</i>	91	10
HETTENSCHLAG	Ecole Primaire « La Clairière »	2 place de l'Europe	<i>confidentiel</i>	49	2
HIRTZFELDEN	École Primaire	1 Kappellenweg	<i>confidentiel</i>	142	9
KUNHEIM	Ecole élémentaire « Jules Verne »	1 rue Jules Verne	<i>confidentiel</i>	122	9
KUNHEIM	Ecole Maternelle « De la terre à la lune »	49 rue Principale	<i>confidentiel</i>	75	8
LOGELHEIM (Hettenschlag)	Ecole Primaire Intercommunale	1 rue de Dinsheim	<i>confidentiel</i>	25	1
MUNCHHOUSE	Ecole Maternelle	1 rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	35	4
MUNCHOUSE	Ecole Elémentaire « Ecole de la Hardt »	2 rue de Hirtzfelden	<i>confidentiel</i>	81	5
NAMBSHEIM	École Primaire Intercommunale « Le Tilleul »	2 place de l'Eglise	<i>confidentiel</i>	47	4
NEUF BRISACH	Ecole Maternelle	12 rue des Capucins	<i>confidentiel</i>	55	5
NEUF BRISACH	Ecole Elémentaire	13 rue d'Angoulême	<i>confidentiel</i>	97	10
NIEDERHERGHEIM	Ecole Elémentaire	22 rue du Cimetière	<i>confidentiel</i>	65	3
NIEDERHERGHEIM	Ecole Maternelle	22 rue du Cimetière	<i>confidentiel</i>	47	6
OBERSAASHEIM	Ecole Primaire « Le Vieux Noyer »	7 rue St-Gall	<i>confidentiel</i>	96	11
ROGGENHOUSE	École Primaire	15 rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	28	3
RUMERSHEIM LE HAUT	Ecole Maternelle « Les Moustiques »	21 rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	28	4
RUMERSHEIM LE HAUT	Ecole Elémentaire « Les Lilas »	Rue Robert Schuman	<i>confidentiel</i>	51	5
RUSTENHART	École Primaire	3 rue des Ecoles	<i>confidentiel</i>	68	5

PREFECTURE DU HAUT-RHIN		PPI DU CNPE DE FESSENHEIM		PARTIE 2	
BDSC				VERSION 1 - Juillet 2018	
STE CROIX EN PLAINE	Ecole Elémentaire « Les Bosquets »	13 rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	170	9
STE CROIX EN PLAINE	Ecole Maternelle « Les Bleuets »	13 rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	99	11
SUNDHOFFEN	Ecole Maternelle	5A rue de l'Eglise	<i>confidentiel</i>	54	4
SUNDHOFFEN	Ecole Elémentaire	6 rue de l'Eglise	<i>confidentiel</i>	69	4
VOGELGRUN	Ecole Primaire « L'Oiseau Vert »	5 rue des Cygnes	<i>confidentiel</i>	58	5
VOLGELSHEIM	Ecole Elémentaire « Les Frères Grimm »	3 rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	56	4
VOLGELSHEIM	Ecole Elémentaire « Charles Perrault »	1 chemin des Ecoliers	<i>confidentiel</i>	121	11
VOLGELSHEIM	Ecole Maternelle « Charles Perrault »	2 chemin des Ecoliers	<i>confidentiel</i>	56	4
VOLGELSHEIM	Ecole Maternelle « Alexandre Dumas »	17 rue du Charme	<i>confidentiel</i>	52	4
VOLGELSHEIM	Collège « Schuman »	Chemin des Ecoliers	<i>confidentiel</i>	674	82
WECKOLSHEIM	Ecole Primaire	1 rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	47	5
WIDENSOLEN	Ecole Elémentaire Intercommunale	19 rue de l'Eglise	<i>confidentiel</i>	42	4
WIDENSOLEN	Ecole Maternelle Intercommunale	17 rue de l'Eglise	<i>confidentiel</i>	50	5
WOLFGANTZEN	Ecole Primaire « Groupe Scolaire Louis Hoffert »	8 rue des Ecoles	<i>confidentiel</i>	64	4

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

- Circonscription de Riedisheim :

Commune	Etablissement	Adresse	Nom du responsable / Coordonnées	Nb. Elèves	Nb. Adultes
BANTZENHEIM	École Primaire	14 rue de l'Eglise	<i>confidentiel</i>	84	7
CHALAMPÉ	École Primaire « Sans Frontières »	Allée de l'Europe	<i>confidentiel</i>	101	11
HOMBOURG	Ecole Maternelle	14 rue du Général de Gaulle	<i>confidentiel</i>	73	8
HOMBOURG	Ecole Elémentaire « Koechlin »	Rue du Saule	<i>confidentiel</i>	84	7
OTTMARSHEIM	Ecole Elémentaire « Katia et Maurice Krafft »	2 rue des Fleurs	<i>confidentiel</i>	110	10
OTTMARSHEIM	Ecole Maternelle	Rue des Coquelicots	<i>confidentiel</i>	75	7
OTTMARSHEIM	Collège « Théodore Monod »	Rue des Vergers	<i>confidentiel</i>	414	65
PETIT-LANDAU	Ecole Maternelle « L'Envol »	5 rue de la Justice	<i>confidentiel</i>	25	2
PETIT-LANDAU	Ecole Elémentaire « Victor Hugo »	6 rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	47	3
RIXHEIM	Ecole Maternelle « Centre »	2 rue des Près	<i>confidentiel</i>	136	13
RIXHEIM	Ecole Maternelle « Ile Napoléon »	2 avenue Ch. Zumstein	<i>confidentiel</i>	118	14
RIXHEIM	Ecole Elémentaire « Ile Napoléon »	11 rue Victor Hugo	<i>confidentiel</i>	148	7
RIXHEIM	Ecole Maternelle « Entremont »	1A rue A. Schweitzer	<i>confidentiel</i>	98	8
RIXHEIM	Ecole Elémentaire « Entremont »	7 rue des Peupliers	<i>confidentiel</i>	140	8
RIXHEIM	Ecole Maternelle « Les Romains »	Rue du Loisirs	<i>confidentiel</i>	179	20
RIXHEIM	Ecole Elémentaire « Les Romains »	11 rue des Romains	<i>confidentiel</i>	298	11
RIXHEIM	Ecole Elémentaire « Centre »	7A rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	204	12
RIXHEIM	Collège « Dreyfus »	10 rue du Temple	<i>confidentiel</i>	492	60

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDESC		VERSION 1 - Juillet 2018

- Circonscription de Wittenheim :

Commune	Etablissement	Adresse	Nom du responsable / Coordonnées	Nb. Elèves	Nb. Adultes
BALDERSHEIM	Ecole Maternelle	13 rue de l'Eglise	<i>confidentiel</i>	80	7
BALDERSHEIM	Ecole Élémentaire	5 rue de France	<i>confidentiel</i>	155	8
BATTENHEIM	Ecole Maternelle	Rue des Champs	<i>confidentiel</i>	58	4
BATTENHEIM	Ecole Élémentaire	6 rue des Fourmis	<i>confidentiel</i>	63	4
ILLZACH	Ecole Maternelle « Quatre Saisons »	70A rue de Mulhouse	<i>confidentiel</i>	67	9
ILLZACH	Ecole Maternelle « Pierre Curie »	1 rue Pierre Curie	<i>confidentiel</i>	78	8
ILLZACH	Ecole Élémentaire « Georges Sac »	7 rue de Modenheim	<i>confidentiel</i>	134	18
ILLZACH	Ecole Primaire « Lamartine »	3 rue de l'Ecole	<i>confidentiel</i>	361	33
ILLZACH	Ecole Élémentaire « Victor Hugo »	6 rue Victor Hugo Modenheim	<i>confidentiel</i>	123	5
ILLZACH	Ecole Élémentaire « Pierre Curie »	1 rue Pierre Curie Modenheim	<i>confidentiel</i>	120	5
ILLZACH	Ecole Élémentaire « Quatre Saisons »	70 rue de Mulhouse	<i>confidentiel</i>	133	9
ILLZACH	Ecole Maternelle « Alphonse Daudet »	16 rue du Noyer	<i>confidentiel</i>	79	8
ILLZACH	Ecole Maternelle « Robert Desnos »	13 rue des Prés	<i>confidentiel</i>	50	4
ILLZACH	Ecole Maternelle « Les Jonquilles »	24 rue des Jonquilles	<i>confidentiel</i>	84	13
ILLZACH	Ecole Maternelle « Victor Hugo »	9 rue de Rixheim	<i>confidentiel</i>	69	6
ILLZACH	Ecole Élémentaire « Les Jonquilles »	26 rue des Jonquilles Modenheim	<i>confidentiel</i>	153	12
ILLZACH	Ecole Élémentaire « Alphonse Daudet »	25 rue des Carrières	<i>confidentiel</i>	137	15
ILLZACH	Ecole Maternelle « J Giono »	28 rue de Baldersheim	<i>confidentiel</i>	50	4
ILLZACH	Collège « Anne Frank »	8 rue des Iris	<i>confidentiel</i>	363	56
ILLZACH	Collège « Jules Verne »	79 rue des Vosges	<i>confidentiel</i>	431	56
ILLZACH	Lycée « Bugatti »	8 rue des Jonquilles	<i>confidentiel</i>	677	131
ILLZACH	IDSD « Le Phare »	16 rue de Kingersheim	<i>confidentiel</i>		
ILLZACH	ITEP « St Jacques »	15 rue du Noyer	<i>confidentiel</i>		
ILLZACH	ESSC « Maison d'enfants Gustave Stricker »	14 rue de Ruelisheim	<i>confidentiel</i>		
KINGERSHEIM	Ecole Maternelle « Les Perdrix »	5 rue des Perdrix Strueth	<i>confidentiel</i>	88	9
KINGERSHEIM	Ecole Maternelle « Louise Michel »	97 faubourg de Mulhouse	<i>confidentiel</i>	236	22
KINGERSHEIM	Ecole Élémentaire « Centre »	97 faubourg de Mulhouse	<i>confidentiel</i>	387	27
KINGERSHEIM	Ecole Maternelle « Rue du Tilleul »	33 rue du Tilleul Strueth	<i>confidentiel</i>	47	5
KINGERSHEIM	Ecole Élémentaire « Strueth »	5 rue des Perdrix Strueth	<i>confidentiel</i>	231	10

PREFECTURE DU HAUT-RHIN		PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2		
BDSC			VERSION 1 - Juillet 2018		
KINGERSHEIM	Ecole Maternelle « La Croix-Marie »	7 rue de Paris	<i>confidentiel</i>	45	6
KINGERSHEIM	Ecole Maternelle « Le village des enfants »	2 rue Charles Gounod	<i>confidentiel</i>	107	11
KINGERSHEIM	Ecole Élémentaire « Le village des enfants »	2 rue Charles Gounod	<i>confidentiel</i>	218	15
KINGERSHEIM	Collège « Emile Zola »	30 rue de Pfstatt	<i>confidentiel</i>	467	56
RUELSHEIM	Ecole Maternelle « Arc-En-Ciel »	24 rue Principale	<i>confidentiel</i>	86	11
RUELSHEIM	Ecole Élémentaire « Clé des Champs »	63 rue de l'III	<i>confidentiel</i>	118	11
SAUSHEIM	Ecole Maternelle « Centre »	Rue du Petit Prince	<i>confidentiel</i>	56	6
SAUSHEIM	Ecole Élémentaire « Sud »	22 rue des Grains	<i>confidentiel</i>	82	5
SAUSHEIM	Ecole Maternelle « Sud »	22 rue des Grains	<i>confidentiel</i>	45	4
SAUSHEIM	Ecole Maternelle « Nord »	50 rue de la Hardt	<i>confidentiel</i>	80	9
SAUSHEIM	Ecole Élémentaire « Nord »	Rue de la Hardt	<i>confidentiel</i>	119	6
SAUSHEIM	Ecole Élémentaire « Centre »	6A rue de l'IIe Napoléon	<i>confidentiel</i>	91	5
WITTENHEIM	Ecole Maternelle « La fontaine »	42 rue du Bourg	<i>confidentiel</i>	191	18
WITTENHEIM	Ecole Maternelle « Fernand Anna »	10 rue des Capucines	<i>confidentiel</i>	109	9
WITTENHEIM	Ecole Maternelle «La forêt »	41 rue des Alpes	<i>confidentiel</i>	130	12
WITTENHEIM	Ecole Maternelle «Jeune Bois»	13 rue de Bourgogne	<i>confidentiel</i>	77	6
WITTENHEIM	Ecole Maternelle « Sainte Barbe»	8A rue Henner	<i>confidentiel</i>	98	13
WITTENHEIM	Ecole Élémentaire « Groupe scolaire Curie-Freinet »	3 et 7 rue Mal de Lattre de Tassigny	<i>confidentiel</i>	371	21
WITTENHEIM	Ecole Élémentaire « Raymond Bastian »	Avenue de la Résistance	<i>confidentiel</i>	150	8
WITTENHEIM	Ecole Élémentaire « Fernand Anna »	12 rue de la Capucine	<i>confidentiel</i>	171	7
WITTENHEIM	Ecole Élémentaire « Sainte Barbe »	18A rue Bruat	<i>confidentiel</i>	131	7
WITTENHEIM	Ecole Élémentaire « Louis Pasteur »	39 rue des Alpes	<i>confidentiel</i>	223	10
WITTENHEIM	Collège « Irène Joliot Curie »	2A rue de l'Espérance	<i>confidentiel</i>	453	54
WITTENHEIM	Collège « Marcel Pagnol »	10 rue A. Einstein	<i>confidentiel</i>	471	68
WITTENHEIM	Lycée Gen. Et Techn. Privé « Institution Don Bosco »	60 rue d'Ensisheim	<i>confidentiel</i>	78	
WITTENHEIM	Lycée Professionnel privé « Institution Don Bosco »	60 rue d'Ensisheim	<i>confidentiel</i>	407	

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

- Circonscription de Guebwiller :

Commune	Etablissement	Adresse	Nom du responsable / Coordonnées	Nb. Elèves	Nb. Adultes
BILTZHEIM	Ecole Elémentaire Intercommunale	Route de Rouffach	<i>confidentiel</i>	47	3
ENSISHEIM	Ecole Maternelle « Les Oréades »	10 rue de Castroville	<i>confidentiel</i>	96	11
ENSISHEIM	Ecole Maternelle « Mines »	Rue des Pâquerettes	<i>confidentiel</i>	66	11
ENSISHEIM	Ecole Maternelle « St Martin »	Rue Leclerc Quartier Europe	<i>confidentiel</i>	100	8
ENSISHEIM	Ecole Elémentaire « La Mine »	1 rue des Prés Fleuris	<i>confidentiel</i>	119	6
ENSISHEIM	Collège « Victor Schoelcher »	1 rue du Tir	<i>confidentiel</i>	764	101
ENSISHEIM	Ecole Elémentaire « Jean Rasser »	10 rue Jean Rasser	<i>confidentiel</i>	303	26
MEYENHEIM	Ecole Elémentaire Intercommunale	7 rue de l'Eglise	<i>confidentiel</i>	28	2
MEYENHEIM	Ecole Maternelle Intercommunale	2 rue des Ecoles	<i>confidentiel</i>	23	2
MUNWILLER	Ecole Primaire Intercommunale	23 rue Principale	<i>confidentiel</i>	48	6
NIEDERENTZEN	Ecole Primaire Intercommunale « Aux 4 Vents »	30 rue Principale	<i>confidentiel</i>	79	7
OBERENTZEN	Ecole Primaire Intercommunale	32 rue Principale	<i>confidentiel</i>	73	6
OBERHERGHEIM	Ecole Maternelle « L'III aux enfants »	59 rue Principale	<i>confidentiel</i>	77	10
OBERHERGHEIM	Ecole Elémentaire « L'III aux enfants »	59 rue Principale	<i>confidentiel</i>	51	2
REGUISHEIM	Ecole Elémentaire « Les Tilleuls »	Lotissement Les Tilleuls	<i>confidentiel</i>	107	10
REGUISHEIM	Ecole Maternelle « Village »	47 Grand Rue	<i>confidentiel</i>	74	7
UNGERSHEIM	Ecole primaire	22 rue d'Ensisheim	<i>confidentiel</i>	235	14

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

- Circonscription de Wintzenheim :

Commune	Etablissement	Adresse	Nom du responsable / Coordonnées	Nb. élèves	Nb. adultes
GUNDOLSHEIM	Ecole Elémentaire	8 rue du Schlosshof	<i>confidentiel</i>	44	2
GUNDOLSHEIM	Ecole Maternelle	8 rue du Schlosshof	<i>confidentiel</i>	23	2
MERXHEIM	Ecole primaire « La Rocaille »	6 rue du Ballon	<i>confidentiel</i>	106	11
ROUFFACH	Ecole Maternelle « Aux remparts »	2 rue de la Piscine	<i>confidentiel</i>	48	6
ROUFFACH	Ecole Elémentaire « Xavier Gerber »	2 rue de la Piscine	<i>confidentiel</i>	171	18
ROUFFACH	Ecole Maternelle « André Malraux »	2 rue Jean Monnet	<i>confidentiel</i>	97	10
ROUFFACH	Collège « Jean Moulin »	20 rue Thiebaut Walter	<i>confidentiel</i>	459	60
ROUFFACH	Collège SC. « Institut St Joseph »	11 rue Poincarré	<i>confidentiel</i>	347	52
ROUFFACH	Lycée agricole	8 rue aux Remparts	<i>confidentiel</i>		

Établissements sanitaires du périmètre PPI

Commune	Etablissement	Adresse	Coordonnées	Type de structure
BANTZENHEIM	EPHAD Les Molènes	1 rue des Molènes	<i>confidentiel</i>	EMS PA
BIESHEIM	ESAT Solidarité du Rhin Biesheim	2 rue Bulay	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
BIESHEIM	Lieu de vie Cristo	1 route du Rhin	<i>confidentiel</i>	SSIAD PA
ENSISHEIM	HOP Intercom Ensisheim Neuf-Brisach	7 rue Colbert	<i>confidentiel</i>	Ets Sanitaire
ENSISHEIM	EPHAD Ensisheim	7 rue Colbert	<i>confidentiel</i>	EMS PA
ENSISHEIM	SSIAD Ensisheim	1 rue Colbert	<i>confidentiel</i>	SSIAD PA
ILLZACH	EPHAD Le Sequoia	1 rue Victor Hugo	<i>confidentiel</i>	EMS PA
ILLZACH	Résidence Les Cygnes	1c rue Victor Hugo	<i>confidentiel</i>	EMS PA
ILLZACH	SCM "GRIM"	24 rue des Trois Frontières	<i>confidentiel</i>	Ets Sanitaire
ILLZACH	SCM "SIM"	24 rue des trois Frontières	<i>confidentiel</i>	Ets Sanitaire
ILLZACH	SAVS Le Phare	16 rue de Kingersheim	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
ILLZACH	ESAT Adapei Papillons Blancs Alsace	13 avenue de Suisse	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
ILLZACH	Structure Lits Halte Soins Santé	21 rue Victor Hugo	<i>confidentiel</i>	Addiction
ILLZACH	ACT Aleos	21 rue Victor Hugo	<i>confidentiel</i>	Addiction
ILLZACH	IDS Le Phare	16 rue de Kingersheim	<i>confidentiel</i>	EMS PH Enfants
ILLZACH	ITEP Saint-Jacques	15 rue du Noyer	<i>confidentiel</i>	EMS PH Enfants
ILLZACH	CAMSP Illzach	Rue des Alouettes	<i>confidentiel</i>	EMS PH Enfants
ILLZACH	SESSAD de l'APF	Rue des Alouettes	<i>confidentiel</i>	EMS PH Enfants
ILLZACH	SESSAD Le Phare	16 rue de Kingersheim	<i>confidentiel</i>	EMS PH Enfants
ILLZACH	SESSAD Saint-Jacques	15 rue du Noyer	<i>confidentiel</i>	EMS PH Enfants
KINGERSHEIM	EHPAD Résidence Les Violettes	22 faubourg de Mulhouse	<i>confidentiel</i>	EMS PA
KINGERSHEIM	Résidence Les Dahlias	85 rue Claude Debussy	<i>confidentiel</i>	EMS PA
KUNHEIM	EHPAD La Roselière	4 rue Jules Verne	<i>confidentiel</i>	EMS PA
NEUF-BRISACH	SAVS Arsea Neuf-Brisach	1 rue de l'Eglise	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
NEUF-BRISACH	SAJ Arsea Neuf-Brisach	2 rue des Déportés	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
NEUF-BRISACH	SSIAD Neuf-Brisach	17 rue de Strasbourg	<i>confidentiel</i>	SSIAD PA

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2	
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018	

NEUF-BRISACH	EHPAD Résidence Xavier Jourdain	6 rue Xavier Jourdain	<i>confidentiel</i>	EMS PA
NEUF-BRISACH	APLS Service d'Aide à Domicile	6 rue Xavier Jourdain	<i>confidentiel</i>	SSIAD PA
RIXHEIM	ESAT APF Rixheim	5 rue des Artisans	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
RIXHEIM	SSIAD Rixheim	5 rue Louis Gully	<i>confidentiel</i>	SSIAD PA
ROUFFACH	Maison Saint-Jacques	2 rue du Maréchal Lefebvre	<i>confidentiel</i>	Ets Sanitaire
ROUFFACH	Centre hospitalier de Rouffach	27 rue du 4 ^{ème} régiment Spahis marocain	<i>confidentiel</i>	Ets Sanitaire
ROUFFACH	MAS L'Envolée	27 rue du 4 ^{ème} Rég Spahis Marocain	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
ROUFFACH	APPART Thérap Rouffach 68 G02 CH Rouff	21 rue des Tulipes	<i>confidentiel</i>	Ets Sanitaire
ROUFFACH	Centre ressources régional sur autisme	27 rue du 4 ^{ème} Rég. Spahis Marocain	<i>confidentiel</i>	Autres
ROUFFACH	EPHAD MR Maison Saint Jacques	2 rue du Marechal Lefebvre	<i>confidentiel</i>	EMS PA
ROUFFACH	ESAT Trait d'union	14 rue du Dr Manfred Behr	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
ROUFFACH	SSIAD APSCA Rouffach	12 place de la République	<i>confidentiel</i>	SSIAD PA
ROUFFACH	Foyer d'accueil médicalisé	27 rue du 4 ^{ème} Rég. Spahis Marocain	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
ROUFFACH	Accueil de jour APAMAD Rouffach	2b rue des Ecoles	<i>confidentiel</i>	EMS PA
SAUSHEIM	EHPAD Le Quatelbach	4 rue du Quatelbach	<i>confidentiel</i>	EMS PA
VOLGELSHEIM	SAAD Les Girandières Volgelsheim	5 rue des Appelés	<i>confidentiel</i>	SSIAD PA
WITTENHEIM	AAPAHBP Aides Personnes Agées à Domicile	1 rue de Gascogne	<i>confidentiel</i>	SSIAD PA
WITTENHEIM	EHPAD Résidence Les Vosges	15 rue des Vosges	<i>confidentiel</i>	EMS PA
WITTENHEIM	SSIAD Wittenheim	1 rue de Gascogne	<i>confidentiel</i>	SSIAD PA
WITTENHEIM	AEA Adapei Papillons Blancs	14 rue du Périgord	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
WITTENHEIM	FAS Résidence les Tulipiers	68 rue de Kingersheim	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes
WITTENHEIM	AAPAHBP Aide et Accompagnement à domicile	1 rue de Gascogne	<i>confidentiel</i>	SSIAD PA
WITTENHEIM	Accueil de jour APAMAD Wittenheim	7 rue d'Ensisheim	<i>confidentiel</i>	EMS PA
WITTENHEIM	FATH Résidence Les Tulipiers	68 rue de Kingersheim	<i>confidentiel</i>	EMS PH Adultes

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

Elevages dans le rayon des 5km autour du CNPE :

Commune	Type d'élevage	Identifiant	Nom	Date d'ouverture	Coordonnées GPS	Effectif
BALGAU	Rassemblement bovins - Centre de rassemblement	EDE 68016021	FESSLER Thierry	04/05/2005	0391207 ; 5309362	variable
BALGAU	Production ovine - Viande - Atelier de brebis allaitante	EDE 68016022	KURY Jean	06/11/2001	0391010 ; 5309521	75 brebis
BALGAU	Production porcine - Multiplication - Atelier naissance engraissement	30960110200028	SARL ELEVAGE PLAINE DU RHIN	24/10/1983	391326 ; 5308983	220 reproducteurs, 700 porcelets en post sevrage, 1716 porcs en engraissement
BALGAU	Production porcine - Production - Atelier d'engraissement	45133159900014	SCEA MAGALIEVA		387857 ; 5309596	449 porcs en engraissement
BALGAU	Production porcine - Production - Atelier d'engraissement	75248576300029	SCEA LIENHART Jeannot	09/12/1999	390442 ; 5309122	864 porcs en engraissement
BALGAU	Production porcine - Sélection - Atelier naissance engraissement	42282192600017	SARL LE FOHRENFELD	07/01/2000	386833 ; 5309317	659 reproducteurs, 1584 porcelets en post sevrage, 5176 porcs en engraissement
BLODELSHEIM	Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair	38042553800010 (INUAV-V068ADF)	EARL THUET et fils	01/11/1990	390586 ; 5304475	300 pintades, 1500 poulets, 200 dindes
BLODELSHEIM	Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière œufs	38042553800010	EARL THUET et fils	25/09/2012	390586 ; 5304475	980 poules pondeuses
BLODELSHEIM	Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair	41763879800013 (INUAV-V068AKT)	CLAUDE BRUN	01/01/1998		36 canards gras
BLODELSHEIM	Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière œufs	41763879800013	CLAUDE BRUN	17/11/2014		100 poules pondeuses
BLODELSHEIM	Club hippique	EDE 68041005	PONEY PARC	25/05/1991	0387182 ; 5303031	15 équidés, 2 chèvres et 4 moutons
BLODELSHEIM	Opérateur commercial équin	50473240500031	WITTIG EMMANUEL	01/04/2008		variable
FESSENHEIM	Production bovine - Atelier allaitant	EDE 68091015	VONAU Vincent	14/11/2007	0390801 ; 5307702	
FESSENHEIM	Production ovine - Viande - Atelier de brebis allaitante	EDE 68091021	CORREGES Alain	01/06/2013		3 moutons
NAMBSHEIM	Production bovine - Atelier allaitant	EDE 68230011	GOETZ Jean Louis	01/04/2007	0392801 ; 5310966	
NAMBSHEIM	Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair	68230012 (INUAV-V068ACF)	TOUSSAINT Jean-Jacques	13/10/2008		<250 volailles de chair

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

Etablissements particuliers dans le périmètre du PPI

1) Sites Seveso seuil haut

- Solvay et Butachimie à Chalampé
- Borealis-Pec-Rhin à Ottmarsheim
- Tym Logistique et Tredi à Hombourg
- Constellium à Biesheim
- EPM à Illzach

2) Sites Seveso seuil bas

- Linde Gas à Chalampé
- Euroglas à Hombourg
- Tym Logistique à Illzach

3) Autres sites industriels majeurs

- PSA Mulhouse à Sausheim

4) Site militaire

- RMT (Régiment de Marche du Tchad) à Meyenheim

5) Etablissement pénitentiaire

- Maison centrale d'Ensisheim

6) Sites touristiques et avec grands rassemblements de populations

- Ecomusée à Ungersheim
- Parc du Petit Prince à Ungersheim
- Circuit automobile Anneau du Rhin à Biltzheim

Commune	Type d'établissement	Adresse	Coordonnées	Effectif
BIESHEIM	Site Seveso seuil haut « Constellium »	Zone industrielle et portuaire – RD 52	<i>confidentiel</i>	
BILTZHEIM	Circuit automobile « Anneau du Rhin »	Anneau du Rhin	<i>confidentiel</i>	
CHALAMPE	Site Seveso seuil haut « Butachimie »	RD 52	<i>confidentiel</i>	
CHALAMPE	Site Seveso seuil haut « Solvay »	RD 52	<i>confidentiel</i>	
CHALAMPE	Site Seveso seuil bas « Linde Gas »	RD 52	<i>confidentiel</i>	
ENSISHEIM	Maison centrale	49 rue de la 1 ^{ère} Armée Française	<i>confidentiel</i>	191 personnes hébergées
HOMBOURG	Site Seveso seuil haut « Tym Logistique »	Zone industrielle	<i>confidentiel</i>	

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2	
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018	

HOMBOURG	Site Seveso seuil haut « Trédi »	Zone industrielle	<i>confidentiel</i>	
HOMBOURG	Site Seveso seuil bas « Euroglas »	Zone industrielle	<i>confidentiel</i>	
ILLZACH	Site Seveso seuil haut « EPM – Entrepôt Pétrolier de Mulhouse »	57 avenue de la Belgique	<i>confidentiel</i>	
ILLZACH	Site Seveso seuil bas « Tym Logistique »	20 avenue du Luxembourg	<i>confidentiel</i>	
MEYENHEIM	RMT (Régiment de Marche du Tchad)	Quartier Colonel Dio	<i>confidentiel</i>	
OTTMARSHEIM	Site Seveso seuil haut « Borealis Pec-Rhin »	Zone industrielle Nord 52 CD	<i>confidentiel</i>	
SAUSHEIM	PSA Peugeot Citroën Automobiles	Route de Chalampé	<i>confidentiel</i>	6820 employés (5550 CDI + 1270 intérimaires)
UNGERSHEIM	Village-Musée Alsacien « Ecomusée »	Chemin du Grosswald	<i>confidentiel</i>	
UNGERSHEIM	Parc d'attractions et de Loisirs « Parc du Petit Prince »	Parc du Petit Prince	<i>confidentiel</i>	

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

4. Documents utiles au déroulement de la crise

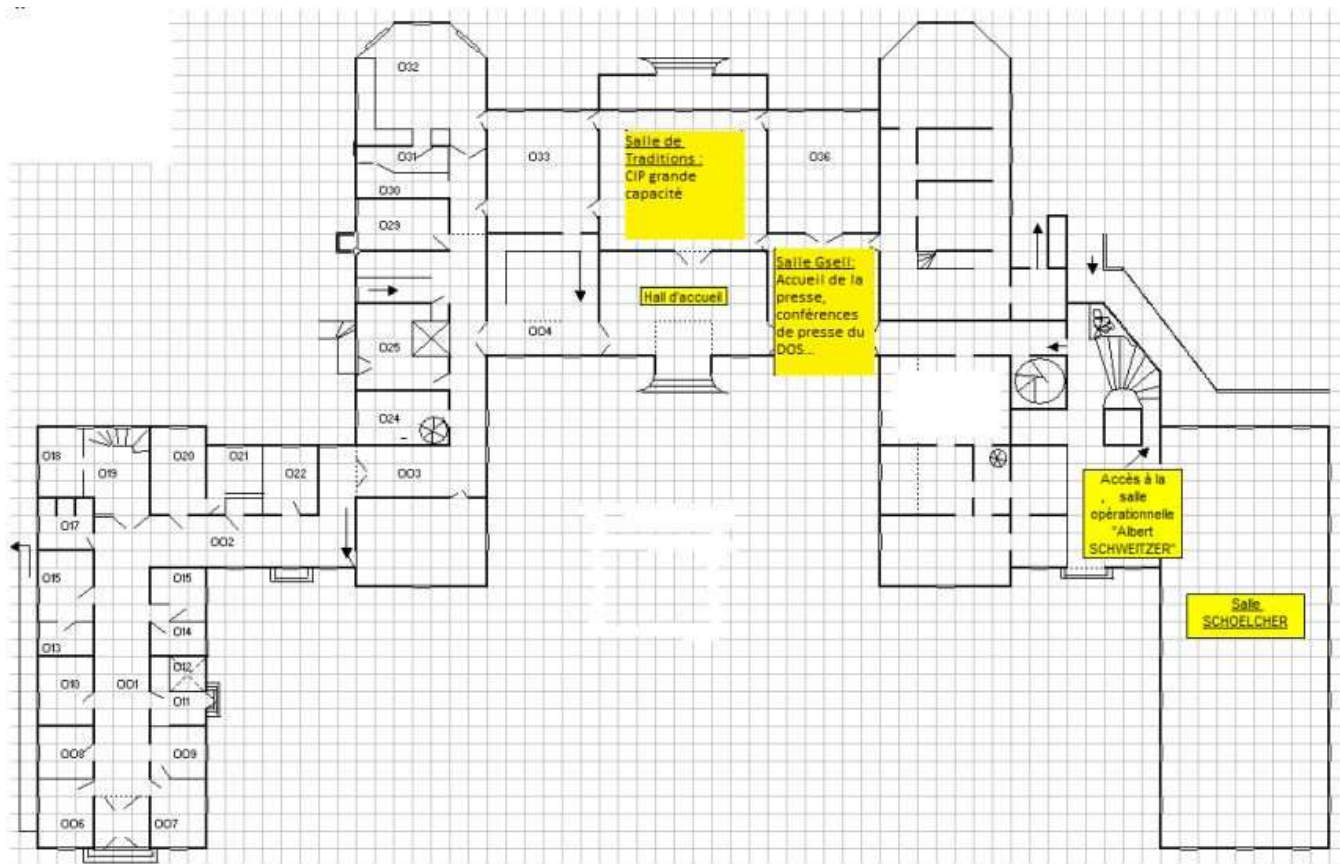
- Organisation du COD
- Mise en place du PCO
- Évacuation
- Plans de bouclage
- Mesures de la radioactivité
- Communication
- Annuaire des acteurs de la gestion de crise

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

4.1. Organisation du COD

Confidentiel








Les conférences de presse et l'accueil des représentants des médias pourront être réalisés en « Salle GSELL ». En cas d'activation renforcée de la CIP (passage à 20 opérateurs), cette dernière serait grée en salle de Traditions.



4.2. Évacuation de la population en phase immédiate (5km)

Synthèse par commune : nombre d'habitants, lieux à évacuer de manière collective, points de rassemblement, autocars nécessaires

Légende

<u>Etablissements à évacuer de manière groupée par autocars</u>	
	<p>Etablissement scolaire : sous la responsabilité de responsabilité de l'éducation nationale</p>
	Ecole
	Collège
	<p>Crèche ou périscolaire : sous la responsabilité de la commune ou de la communauté de communes</p>
	
	<p>Points de rassemblement pour les personnes sans véhicule ou autre moyen d'évacuation autonome : ramassage par autocars</p>
	

Plan d'évacuation phase immédiate périmètre 5 km – Commune de FESSENHEIM

2425 habitants

42 personnes non autonomes dont 8 PMR – X personnes sensibles (hospitalisation à domicile...)

4 établissements d'évacuation groupée

Point de rassemblement 1

Complexe sportif
Allée de Guyane

Capacité : 1415 personnes

Point de rassemblement 2

Salle des Fêtes
Rue de la 1^{ère} Armée

Capacité : 935 personnes

Collège Felix Eboué
Rue de l'Abolition

428 élèves
54 personnels
Total : 482
Prévoir 10 autocars

**Accueil périscolaire
« la Marelle »**
1 rue des Ecoles

Resp. : ComCom Pays
Rhin-Brisach
60 enfants
5 personnels
Total : 65
Prévoir 2 autocars

**Ecole primaire Rhin
Arc-en-Ciel**
30 rue des Seigneurs

245 élèves
17 personnels
Total : 262
Prévoir 6 autocars

Crèche
2 rue du Noyer

25 enfants
5 personnels
Total : 30
Prévoir 1 autocar

Échelle 1 : 17 055

0 500 m

Total : 19 autocars + 1 autobus + 4 véhicules de transport de PMR

Plan d'évacuation phase immédiate périmètre 5 km – Commune de BALGAU

980 habitants

15 personnes non autonomes – X personnes sensibles (hospitalisation à domicile...)

2 établissements d'évacuation groupée



Total : 4 autocars + 1 autobus

Plan d'évacuation phase immédiate périmètre 5 km – Commune de BLODELSHEIM

1824 habitants

10 à 15 personnes non autonomes – X personnes sensibles (hospitalisation à domicile...)

3 établissements d'évacuation groupée

Accueil périscolaire « la Farandole »
44-46 rue du Général de Gaulle

Resp. : ComCom Pays Rhin-Brisach
60 enfants
6 personnels
Total : 66
Prévoir 2 autocars

Ecole élémentaire les Tilleuls
41 rue du Général de Gaulle

112 élèves
7 personnels
Total : 119
Prévoir 3 autocars

Ecole maternelle Colonel Dewatre
2 rue du Colonel Dewatre

79 élèves
6 personnels
Total : 85
Prévoir 2 autocars

Point de rassemblement 1
Salle des Fêtes
81 rue du Général de Gaulle
Capacité : 900 personnes



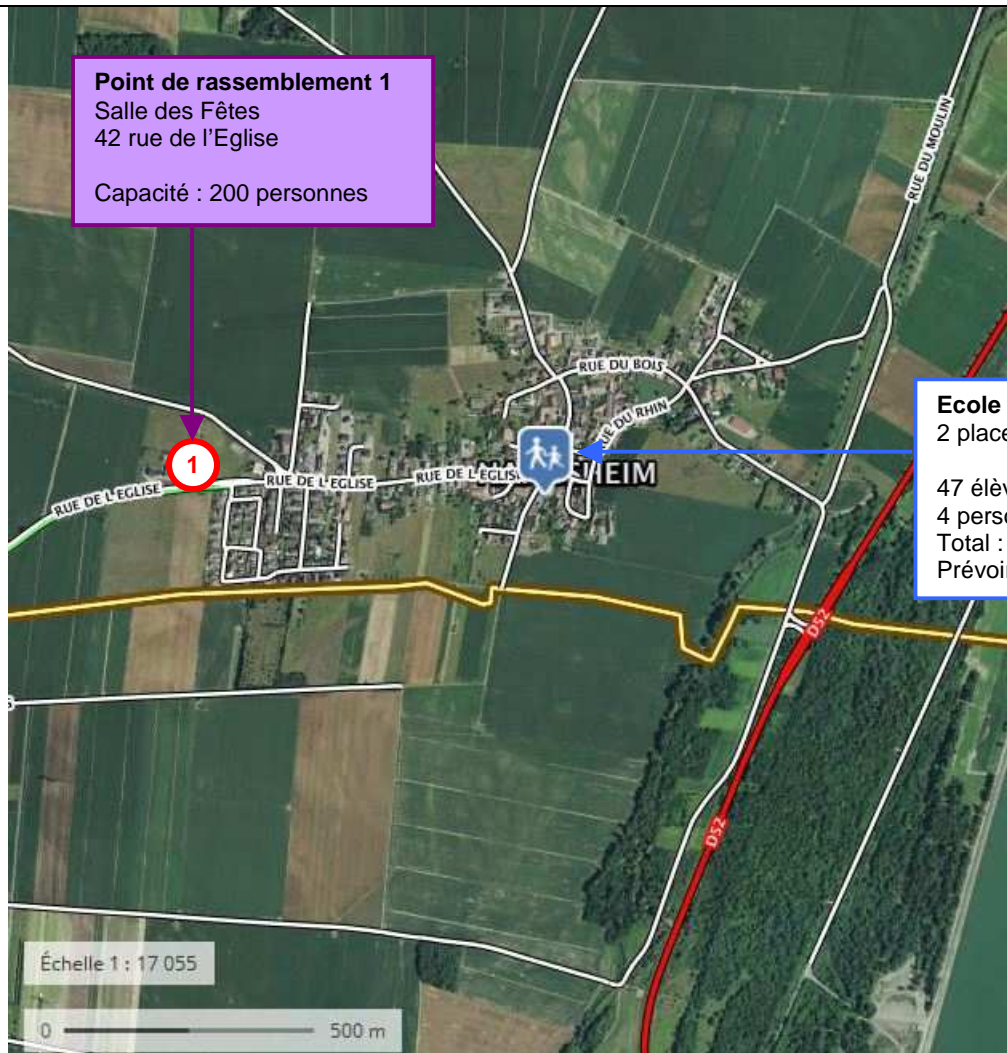
Total : 7 autocars + 1 autobus

Plan d'évacuation phase immédiate périmètre 5 km – Commune de NAMBSHEIM

600 habitants

6 personnes non autonomes – X personnes sensibles (hospitalisation à domicile...)

1 établissement d'évacuation groupée



Total : 1 autocar + 1 autobus

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

Points de regroupement du personnel du CNPE

Confidentiel

En cas d'incident ou d'accident au CNPE, le personnel est regroupé dans 4 centres de regroupement (les 2 restaurants / cafétérias ainsi que 2 vestiaires) matérialisés par les points rouges sur le plan de masse (LR1, LR2, LR3, LR4).

Puis, le CNPE évacue ses propres personnels en dehors du périmètre d'évacuation, en tenant compte des spécificités du personnel d'astreinte, et dispose à cet effet d'une convention avec une société de transports (KUNEGEL).

Actuellement en cas de décision d'évacuation, le personnel du CNPE est transporté par bus vers le pavillon de repli situé à Fessenheim puis en l'absence de contamination un autre bus emmène les personnes vers le centre d'accueil des population définit par la préfecture.

Il est à noter qu'une décision nationale de suppression des pavillons de repli est en cours de validation par l'ASN (prévu courant 2018). **La nouvelle organisation sera alors de laisser les personnes évacuer le site avec leur propre véhicule (auto-évacuation).**

Autocars et autobus (tourisme et transports urbains) dans le Haut-Rhin

Société	Commune	Adresse	AUTOCARS > 30 places	AUTOBUS (10 à 29 places)	AUTOBUS > 30 places	Minibus 0 à 10 places
TRANSDEV	ILLZACH	7 avenue de Suisse	118	0	3	0
TRANSDEV Alsace	BOLLWILLER	13 chemin Saint-Jean	32	0	3	4
LK – Lucien Kunegel	COLMAR	42 rue des Jardins	94	0	3	0
CHOPIN – HEITZ (groupe LK)	MULHOUSE	7 rue des Machines	62	0	1	0
Autocars ROYER 68	OSTHEIM	Rue de Strasbourg	47	0	2	0
EXPRESS SUNDGAUVIENS	BALLERSDORF	89 rue André Malraux	38	0	3	0
SODAG (groupe LK)	GUEBWILLER	Rue de la Kapelmatt	35	0	2	0
Société d'exploitation Cars-Est	HABSHEIM	Rue de Petit Landau	26	0	0	0
Les autocars ZIMMERMANN SA (groupe LK)	THANN	2 rue des Pèlerins	16	0	1	0
Voyages A GLANTZMANN	MASEVAUX	5 rue du Moulin	16	0	0	0
SOLEA (transports urbains Mulhouse et environs) → 394 conducteurs	MULHOUSE	97 rue de la Mertzau	0		128 dont 42 articulés et 86 standards	2 navettes électriques
TRACE (transports urbains Colmar et environs) → 79 conducteurs	COLMAR	10 rue des Bonnes Gens	0	0	35 bus standards (100 places), 2 de 60 places et 2 articulés de 160 places	1
METROCARS (transports urbains Saint-Louis) - (groupe LK)	SAINT-LOUIS	14 rue du Ballon	20	2	2	21

Autocar : voyageurs assis

Autobus : voyageurs assis et debout

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

Liste des lieux d'accueil de courte durée

L'évacuation doit se faire si possible vers les départements voisins afin de concentrer toutes les ressources départementales vers la résolution de la crise. Les départements concernés sont le Bas-Rhin, le territoire de Belfort et les Vosges ; ils seront désignés en fonction des conditions météorologiques et de leurs capacités d'accueil du moment.

En fonction des prévisions, des centres de regroupement et d'hébergement sont envisageables dans le Haut-Rhin en raison de leur capacité d'accueil, des équipements existants sur place, et pourront être utilisés de manière indépendante ou simultanée.

Plusieurs centres d'accueil et de regroupement (CARE) de la population évacuée ont été identifiés et pourront être utilisés de manière indépendante ou simultanée :

- Département du Bas-Rhin (67)
- Département des Vosges (88) : communes d'Epinal et Remiremont
- Territoire de Belfort (90)
- Département du Haut-Rhin (68) : communes de Colmar et environs (Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Wintzenheim) et de Mulhouse

La prise en charge des populations se fera par les autorités communales compétentes, en lien avec les services de l'Etat et les associations agréées de sécurité civile du département accueillant.

Communes	Local d'accueil	Adresse	Téléphone responsable salle	Superficie	Capacité d'accueil	Matériels disponibles	A savoir: chauffage, clés...
COLMAR	Gymnase Brant	1, rue d'Ammerschwihr	<i>confidentiel</i>	225	56		chauffage urbain
	Gymnase Pasteur	17 rue St Joseph	<i>confidentiel</i>	290	73		chauffage gaz
	Gymnase Jean Macé	44 route de Neuf-Brisach	<i>confidentiel</i>	300	75		chauffage gaz
	Gymnase Pfister	2, rue Geiler	<i>confidentiel</i>	314	79		chauffage urbain
	Gymnase Bartholdi	2, rue Rebell	<i>confidentiel</i>	800	200	30 tapis de sol	
	Gymnase Ladhof	1, rue du Pigeon	<i>confidentiel</i>	800	200	33 tapis de sol	
	Gymnase La Colmarienne	4, avenue Foch	<i>confidentiel</i>	400	100	22 tapis de sol	
	Gymnase Molière	5, rue d'Athènes	<i>confidentiel</i>	800	200	50 tapis de sol	
	Gymnase Pfeffel	12, rue de la Bagatelle	<i>confidentiel</i>	800	200	38 tapis de sol	
	Gymnase St Exupery	2, rue de Varsovie	<i>confidentiel</i>	800	200	14 tapis de sol	
	Gymnase Barres	18, rue d'Ostheim	<i>confidentiel</i>	800	200	26 tapis de sol	
	Gymnase Camille See	40, avenue de l'Europe	<i>confidentiel</i>	1200	300	41 tapis de sol	
	Gymnase Château d'eau	4, avenue Joffre	<i>confidentiel</i>	900	225		
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	salle de sports	1, rue St Exupery	<i>confidentiel</i>	960	240		gaz
SUNDHOFFEN	Gymnase Centre socio culturel et	rue des stades	<i>confidentiel</i>	880	220	20 tapis de sol	maire adjoints ou secrétariat de mairie
WINTZENHEIM	Gymnase Ungerer	9 rue Herzog 68124 LOGELBACH	<i>confidentiel</i>	553	138	tapis de sol	chauffage cuisine toilettes douches
	Halle des fêtes	Place des Fêtes 68920 WINTSENHEIM	<i>confidentiel</i>	1250	313	bitume	chauffage toilettes
MULHOUSE	Palais des Sports	33 rue de l'Illberg	<i>confidentiel</i>	1460		lits de camps	

Etablissements temporaires d'accueil – Haut-Rhin

Etablissements temporaires d'accueil – Vosges
--

<i>REMIREMONT</i>	
Cosec Charlet	410
Gymnase le tertre	242
Gymnase de Béchamp	450
Gymnase Lang	186
Gymnase de Rhumont	75
Palais des Congrès	317
Centre culturel	460
	Total : 2140
<i>ÉPINAL</i>	
Salle de St Laurent	90
Gymnase Luc Escande	150
Gymnase Jules Ferry	310
Maison des associations	190
Centres des congrès	3000
Gymnase palais des sports	650
Dojo	460
Gymnase Clémenceau	320
Gymnase Lopicque	450
Halle des sports	1300
Gymnase Claude Gellée	330
Gymnase Viviani	1100
Gymnase des provinces	350
Gymnase Charles Perrault	380
Gymnase St Exupéry	460
	Total : 9540

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

Une fiche de recensement des personnes évacuées sera distribuée dans chaque centre d'accueil afin d'identifier toutes les personnes prises en charges par l'Etat.

Questionnaire de recensement pour les centres d'accueil.

DATE ET LIEU DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE :

Date : . / .. /....

Lieu :

IDENTITE :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /....

Lieu de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse personnelle :

Téléphone fixe : . / .. / .. / .. / ..

Téléphone portable : . / .. / .. / .. / ..

Adresse mail :

SITUATION AU MOMENT DE L'ACCIDENT :

Où étiez-vous au moment de l'accident ? : :à l'extérieur à l'intérieur

Lieu :

Adresse :

Où étiez-vous quand vous avez appris la survenue de l'accident ? : :à l'extérieur à l'intérieur

Lieu :

Adresse :

Avez-vous appliqué les mesures de protection suivantes ?

Mise à l'abri : oui non

Si oui : où (lieu, adresse) :

Jour et heure de début : le/...../..... à h

Jour et heure de fin : le/...../..... à h

Prise de comprimés d'iode : oui non

Si oui date et heure : le/...../..... à h

Evacuation (organisée ou spontanée)/éloignement : oui non

Si oui comment : bus voiture personnelle autre : préciser :

Vers où (lieu, adresse) :

Jour et heure d'évacuation : le/...../..... à h

Etes-vous revenu à domicile ? oui non

Jour et heure de retour (si retour) : le/...../..... à h

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

Itinéraires d'évacuations vers COLMAR

COMMUNE	ITINÉRAIRES D'ÉVACUATION À PRESCRIRE	LIEU DE REGROUPEMENT DE LA POPULATION ÉVACUÉE
FESSENHEIM	RD 468 en direction de NEUF-BRISACH (Nord)	Parc des Expositions de COLMAR
BLODELSHEIM	RD 468 en direction de NEUF-BRISACH (Nord)	Parc des Expositions de COLMAR
BALGAU	RD 468 en direction de NEUF-BRISACH (Nord)	Parc des Expositions de COLMAR
NAMBSHEIM	RD13 puis RD 468 en direction de NEUF-BRISACH (Nord)	Parc des Expositions de COLMAR
HEITEREN	RD 468 en direction de NEUF-BRISACH (Nord)	Parc des Expositions de COLMAR
RUMERSHEIM-LE-HAUT	RD 468 en direction de NEUF-BRISACH (Nord)	Parc des Expositions de COLMAR
ROGGENHOUSE	RD 50 puis RD 8 en direction d'HIRTZFELDEN puis RD2	Parc des Expositions de COLMAR
GEISWASSER	RD 1.III en direction de OBERSAASHEIM puis RD 468 en direction de NEUF-BRISACH (Nord)	Parc des Expositions de COLMAR
OBERSAASHEIM	RD 22 puis RD 468 en direction de NEUF-BRISACH (Nord)	Parc des Expositions de COLMAR
DESSENHEIM	RD 2 en direction de NEUF-BRISACH	Parc des Expositions de COLMAR
RUSTENHART	RD 2 en direction de NEUF-BRISACH	Parc des Expositions de COLMAR
HIRTZFELDEN	RD 2 en direction de NEUF-BRISACH	Parc des Expositions de COLMAR
MUNCHHOUSE	RD 47 puis RD 8 en direction d'HIRTZFELDEN puis RD2	Parc des Expositions de COLMAR
BANTZENHEIM	RD 468 en direction de NEUF-BRISACH (Nord)	Parc des Expositions de COLMAR
CHALAMPÉ	RD 4 bis en direction de BANTZENHEIM puis RD 468 en direction de NEUF-BRISACH (Nord)	Parc des Expositions de COLMAR

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

Itinéraires d'évacuations vers MULHOUSE

COMMUNE	ITINÉRAIRES D'ÉVACUATION À PRESCRIRE	LIEU DE REGROUPEMENT DE LA POPULATION ÉVACUÉE
FESSENHEIM	RD 468 en direction de OTTMARSHEIM (Sud)	Parc des Expositions de MULHOUSE
BLODELSHEIM	RD 468 en direction de OTTMARSHEIM (Sud)	Parc des Expositions de MULHOUSE
BALGAU	RD 468 en direction de OTTMARSHEIM (Sud)	Parc des Expositions de MULHOUSE
NAMBSHEIM	RD 13 puis RD 468 en direction de OTTMARSHEIM (Sud)	Parc des Expositions de MULHOUSE
HEITEREN	RD 468 en direction de OTTMARSHEIM (Sud)	Parc des Expositions de MULHOUSE
RUMERSHEIM-LE-HAUT	RD 468 en direction de OTTMARSHEIM (Sud)	Parc des Expositions de MULHOUSE
ROGGENHOUSE	RD 50 en direction de BLODELSHEIM puis RD 468 en direction de OTTMARSHEIM (Sud)	Parc des Expositions de MULHOUSE
GEISWASSER	RD 1.III en direction de OBERSAASHEIM puis RD 468 en direction de OTTMARSHEIM (Sud)	Parc des Expositions de MULHOUSE
OBERSAASHEIM	RD 22 puis RD 468 en direction de OTTMARSHEIM (Sud)	Parc des Expositions de MULHOUSE
DESSENHEIM	RD 2 en direction de HIRTZFELDEN puis RD 8 en direction de MUNCHHOUSE puis RD 8-II en direction de MULHOUSE	Parc des Expositions de MULHOUSE
RUSTENHART	RD 2 en direction de HIRTZFELDEN puis RD 8 en direction de MUNCHHOUSE puis RD 8-II en direction de MULHOUSE	Parc des Expositions de MULHOUSE
HIRTZFELDEN	RD 8 en direction de MUNCHHOUSE puis RD 8-II en direction de MULHOUSE	Parc des Expositions de MULHOUSE
MUNCHHOUSE	RD 8-II en direction de MULHOUSE	Parc des Expositions de MULHOUSE
BANTZENHEIM	RD 468 en direction de OTTMARSHEIM (Sud)	Parc des Expositions de MULHOUSE
CHALAMPÉ	RD 39 en direction de MULHOUSE	Parc des Expositions de MULHOUSE

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

Itinéraires pour les secours et l'évacuation des blessés

La RD 52 est l'itinéraire utilisé pour évacuer les blessés vers COLMAR au Nord et MULHOUSE au Sud.

Pour les secours, le point d'accès au CNPE est la RD 3 B depuis la commune de HIRTZFELDEN.

L'accès à HIRTZFELDEN se fait :

- par la RD 2 pour les secours venant du Sud (A 35 puis sortie 31 à ENSISHEIM) ;
- par la RD 8 depuis OBERHERGHEIM pour les secours venant du Nord (A 35 puis sortie 28 à NIEDERHERGHEIM).

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

Lieux d'accueil – centres d'hébergement longue durée – capacités hôtelières :

Capacités hôtelières dans le Haut-Rhin :

NOM	TYPE	N° VOIE	VOIE	COMMUNE	Nombre de lits marchands
Auberge Sundgovienne	Hôtels	1	Route de Belfort	Altkirch	54
Hôtel-restaurant Kuentz-Bix	Hôtels	13	route d'Altkirch - Wittersdorf	Altkirch	38
Hôtel-restaurant L'Hostellerie d'Alsace	Hôtels	61	rue Poincaré	Cernay	20
A la Ville de Nancy	Hôtels	48	rue Vauban	Colmar	64
Arc En Ciel	Hôtels	38	route de Sélestat	Colmar	88
B&B Colmar Expo	Hôtels	52	route de Strasbourg	Colmar	144
Beauséjour	Hôtels	25	rue du Ladhof	Colmar	80
Best Western Grand Hôtel Bristol	Hôtels	7	place de la Gare	Colmar	182
Brit Hotel Primo Colmar Centre	Hôtels	5	rue des Ancêtres	Colmar	158
Campanile	Hôtels	8	rue des Métiers	Colmar	100
Colmar Hôtel	Hôtels	14	route de Rouffach	Colmar	84
Comfort Hotel Expo Colmar	Hôtels	2c	rue de Timken	Colmar	126
F1	Hôtels	33	route de Strasbourg	Colmar	150
Hostellerie Le Maréchal	Hôtels	04-juin	Place des 6 Montagnes Noires	Colmar	60
Hôtel du Ladhof	Hôtels		Allée du Ladhof	Colmar	42
Hôtel Kyriad Colmar Centre Parc des Expositions	Hôtels	2	rue de la Fecht	Colmar	82
Hôtel Quatorze	Hôtels	14	rue des Augustins	Colmar	26
Hôtel Turenne	Hôtels	10	route de Bâle	Colmar	186
Hôtel-restaurant Les Maraîchers	Hôtels	83	route de Bâle	Colmar	124
Ibis Budget Colmar Centre Ville	Hôtels	15	rue Stanislas	Colmar	152
Ibis Colmar Centre	Hôtels	10	rue Saint Eloi	Colmar	124
Ibis Styles Colmar Centre	Hôtels	11	Boulevard du Champ de Mars	Colmar	94
Ibis Styles Colmar Nord	Hôtels	49	route de Strasbourg	Colmar	136

PREFECTURE DU HAUT-RHIN		PPI DU CNPE DE FESSENHEIM		PARTIE 2	
BDSC				VERSION 1 - Juillet 2018	
James Boutique Hôtel	Hôtels	15	rue Saint Eloi	Colmar	60
Kyriad Colmar Centre Gare	Hôtels	1	rue de la Gare	Colmar	82
La Maison des Têtes	Hôtels	19	rue des têtes	Colmar	42
La Rose d'Argent - Appart'hôtel Odalys	Résidences hôtelières/ de tourisme	15	Avenue d'Alsace	Colmar	232
Le Colombier	Hôtels	7	rue Turenne	Colmar	92
Le Rapp	Hôtels	01	rue Weinemer	Colmar	76
Mercure Centre - Champ de Mars	Hôtels	2	avenue de la Marne	Colmar	150
Mercure Colmar Centre Unterlinden	Hôtels	15	rue Golbéry	Colmar	152
Pierre et Vacances 'La Petite Venise'	Résidences hôtelières/ de tourisme	11	avenue Joffre	Colmar	306
P'tit Dej Hôtel Le Colbert	Hôtels	2	rue des Trois-Epis	Colmar	98
Roi Soleil	Hôtels	1B	rue des Frères Lumière	Colmar	188
Roi Soleil Prestige	Hôtels	26	rue des Métiers	Colmar	198
Saint-Martin	Hôtels	38	Grand Rue	Colmar	80
Domaine du Lac - Hôtel Le Lac	Hôtels	244	rue de la République	Guebwiller	60
Domaine du Lac - Hôtel Les Rives	Hôtels	244	rue de la République	Guebwiller	66
Hôtel Domaine de Beaupré	Hôtels		Allée des Marronniers	Guebwiller	38
Hôtel-restaurant de l'Ange	Hôtels	4	rue de la Gare	Guebwiller	70
Appart'City Mulhouse Centre	Résidences hôtelières/ de tourisme	86	avenue Robert Schuman	Mulhouse	320
Apparthotel Le Trident	Résidences hôtelières/ de tourisme	32	rue Paul Cézanne	Mulhouse	140
B&B Hôtel Mulhouse centre	Hôtels	38	avenue de Colmar	Mulhouse	180
Best Western Hôtel de la Bourse	Hôtels	14	rue de la Bourse	Mulhouse	96
Espace Squash 3000	Hôtels		avenue François Mitterrand	Mulhouse	84
Hôtel Bristol	Hôtels	18	avenue de Colmar	Mulhouse	180
Hôtel de Bâle	Hôtels	19	passage Central	Mulhouse	62
Hôtel du Parc	Hôtels	26	rue de la Sinne	Mulhouse	152
Hôtel F1 Mulhouse Centre	Hôtels	50	Rue du Soleil	Mulhouse	194

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2	
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018	

Ouest					
Hôtel Holiday Inn	Hôtels	34	rue Paul Cézanne	Mulhouse	160
Hôtel Ibis Budget Mulhouse Centre Gare	Hôtels	42	avenue du Général Leclerc	Mulhouse	136
Hôtel Ibis Mulhouse Centre Filature	Hôtels	34	Allée Nathan Katz	Mulhouse	140
Hôtel Ibis Mulhouse Ville Gare Centrale	Hôtels	53	rue de Bâle	Mulhouse	134
Hôtel Ibis Styles Mulhouse Centre Gare	Hôtels	44	avenue du Général Leclerc	Mulhouse	152
Hôtel Le Strasbourg	Hôtels	17	avenue de Colmar	Mulhouse	92
Hôtel Mercure Centre	Hôtels	4	place du Général de Gaulle	Mulhouse	184
Ibis Budget	Hôtels	1	rue Marc Seguin	Mulhouse	132
Inter Hôtel Salvator	Hôtels	29	passage Central	Mulhouse	98
Kyriad Mulhouse Centre	Hôtels	15	rue Lambert	Mulhouse	140
Résidence hôtelière Les Vergers de Paul	Résidences hôtelières/ de tourisme	10	rue des Vergers	Mulhouse	50
Résidence Mulhouse Centre	Résidences hôtelières/ de tourisme	15	rue Lambert	Mulhouse	20
Residhotel Mulhouse Centre	Résidences hôtelières/ de tourisme	49	rue de la Sinne	Mulhouse	150
Urban Lodge	Résidences hôtelières/ de tourisme	8	rue Saint Sauveur	Mulhouse	200
Hôtel Au Cheval Blanc	Hôtels	122	Grand'Rue	Ribeauville	38
Hôtel Au Lion	Hôtels	6	place de la Sinne	Ribeauville	30
Hôtel Caveau de l'Ami Fritz	Hôtels	1	place de l'Ancien Hôpital	Ribeauville	38
Hotel de la Tour	Hôtels	1	rue de la Mairie	Ribeauville	62
Hôtel du Mouton	Hôtels	5	place de la Sinne	Ribeauville	28
Hôtel Le Clos Saint Vincent	Hôtels	1	lieu dit SPIEGEL	Ribeauville	48
Hôtel Le Ménestrel	Hôtels	27	avenue du Général de Gaulle	Ribeauville	58
Hôtel Les Trois Châteaux	Hôtels	2	route de Sainte Marie- aux-Mines	Ribeauville	20
Resort Barrière de Ribeauvillé	Hôtels		Route Départementale 106	Ribeauville	112

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2	
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018	

Aparthotel Adagio Access	Résidences hôtelières/ de tourisme	92	avenue de Bâle	Saint Louis	230
Hôtel Berlioz	Hôtels	14	Rue Henner	Saint Louis	40
Hôtel de l'Europe	Hôtels	2	rue de Huningue	Saint Louis	54
Hôtel F1	Hôtels	3	allée des Pins	Saint Louis	146
Hôtel Ibis Saint Louis centre	Hôtels	17	avenue du Général de Gaulle	Saint Louis	130
Hôtel La Villa K	Hôtels	1	rue de Lectoure	Saint Louis	82
Hôtel-restaurant Porte de France	Hôtels	94	avenue de Bâle	Saint Louis	20
Hôtel du Rangen	Hôtels	35	rue du Général de Gaulle	Thann	54
Hôtel-restaurant Au Floridor	Hôtels	54	rue du Floridor	Thann	42
Hôtel-restaurant Aux Sapins	Hôtels	3	rue Jeanne d'Arc	Thann	34
Hôtel-restaurant de France	Hôtels	22	rue du Général de Gaulle	Thann	28
Hôtel-restaurant du Parc	Hôtels	23	rue Kléber	Thann	42
Hôtel-restaurant Moschenross	Hôtels	42	rue du Général de Gaulle	Thann	44

PREFECTURE DU HAUT-RHIN BDSC	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2 VERSION 1 - Juillet 2018
---------------------------------	------------------------------	--------------------------------------

4.3. Implantation des sirènes d'alerte des population

RAPPEL : les sirènes communales sont déclenchées manuellement par la mairie uniquement sur consigne de la préfecture.

Commune	Localisation
Périmètre 2 km	
FESSENHEIM	Mairie – 35 rue de la Libération Ecole – 30 rue des Seigneurs CNPE
Périmètre 5 km	
BALGAU	
BLODELSHEIM	Mairie – 39 rue du Général de Gaulle
NAMBSHEIM	
Périmètre entre 5 et 10 km	
BANTZENHEIM	Eglise – 1 avenue du Général de Gaulle Rue de Bâle
CHALAMPE	Mairie – 9 espace Centre Village Chalampé-le-Bas Stés Solvay & Butachimie
DESSENHEIM	Mairie – 14 Grand'Rue
GEISWASSER	Mairie – 40 Grand'Rue
HEITEREN	Mairie – 4 route de Strasbourg
HIRTZFELDEN	Mairie - 17A rue de la République
MUNCHHOUSE	Mairie - 2 rue de Hirtzfelden
OBERSAASHEIM	Mairie – 22 rue du Maréchal de Gaulle
ROGGENHOUSE	Mairie – 4 rue d'Ensisheim
RUMERSHEIM-LE-HAUT	Dépôt incendie - 3 rue des Lilas
RUSTENHART	Ecole primaire – 1 rue Principale
Au-delà de 10 km	
ALGOLSHEIM	
BATTENHEIM	Mairie - 57 rue Principale
BIESHEIM	Mairie – 13 Grand'Rue
ENSISHEIM	Ecole Jean Rasser – 10 rue Jean Rasser Ateliers municipaux – faubourg de Belfort
HOMBOURG	Mairie – 25 rue Principale Sté Tym Logistique
HETTENSCHLAG	Rue de l'Eglise
MEYENHEIM	Ecole élémentaire – 13 Grand'Rue
NEUF-BRISACH	
NIEDERENTZEN	Mairie – 14 rue Principale
NIEDERHERGHEIM	
OBERENTZEN	Ecole – 32 rue Principale
OBERHERGHEIM	Ecole – 59 rue Principale
OTTMARSHEIM	Mairie – 20 rue du Général de Gaulle Sté Borealis Pec-Rhin Barrage EDF Grand canal d'Alsace
REGUISHEIM	36 Grand'Rue
VOGELGRUN	Mairie – 4 Grand'Rue
VOLGELSHEIM	6 place de l'Europe
WECKOLSHEIM	Ecole – 1 rue de l'Ecole

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

4.4. Communication

Généralités

➤ Responsabilités :

Le nucléaire est un domaine sensible, c'est pourquoi il est essentiel d'intégrer à part entière le volet communication au PPI.

Dès la connaissance de l'incident ou de l'accident, le directeur de cabinet du préfet décide de mettre en place une **cellule de veille communication à la Préfecture**.

Sont impliqués dans cette cellule :

- le chef du Bureau du protocole et de la communication interministérielle ;
- les correspondants communication du réseau des chargés de communication des services de l'État ;
- d'éventuels renforts envoyés par le ministère de l'Intérieur.

➤ Les missions de la cellule communication :

- Assurer la communication médiatique et conseiller le préfet :
 - en coordonnant les différents messages délivrés pour assurer la cohérence de l'information vers les médias ;
 - en optimisant l'accueil des journalistes en salle de presse ;
 - en assurant la liaison avec les médias chargés de l'information des populations concernées par les mesures de protection ;
 - en préparant les communiqués et les conférences de presse.
- Assurer la circulation de l'information :
 - en alimentant en information le centre de presse du COD et le centre de presse de proximité du PCO ;
 - en organisant la communication pour que chaque service concerné ait connaissance des informations diffusées aux médias ;
 - en instaurant et en entreprenant une liaison étroite avec les autres cellules de communication : exploitant, ASN, autorités nationales, chargé de communication à Fribourg (RPF) ;
 - en organisant l'information des agents de la préfecture et des autres administrations engagées par la messagerie interne et de la population par le site Internet de la préfecture.
- Assurer une veille médiatique :
 - en se mettant à l'écoute des messages en provenance de l'extérieur et en examinant comment les médias traitent l'information.

➤ La production et la diffusion des communiqués de presse :

Le CNPE émet un premier communiqué factuel, relatif à l'incident ou accident, au cours de la première heure.

Le CNPE émet un deuxième communiqué de presse plus précis au bout de 2 heures.

La préfecture dispose de 10 minutes pour donner son avis sur les communiqués du CNPE.

En outre, **la préfecture doit émettre un premier communiqué de presse factuel, relatif aux mesures de sécurité civile, au plus tard 1 heure 30 minutes après l'événement.**

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

L'information doit être échangée entre communicants avant diffusion à la presse. Chacun communique dans son domaine de compétence après coordination / harmonisation des éléments avec le responsable de sa cellule.

➤ Qui s'adresse aux médias ?

Le préfet et le directeur du CNPE sont les interlocuteurs privilégiés de la presse.

Un porte-parole est désigné par le préfet. Il sert d'interface entre celui-ci et la presse. Le préfet détermine **qui** communique et **quand** il faut communiquer.

➤ Les centres de presse :

La salle de presse du COD est située en salle GSELL à la préfecture. Un centre de presse de proximité est également constitué au PCO si ce dernier est mis en place.

Le centre de presse est placé sous l'autorité d'un porte-parole désigné par le préfet. Dans chacun de ces centres se trouve un correspondant communication qui conseille le porte-parole du préfet et qui s'occupe des journalistes radio. Deux autres correspondants communication s'occupent de la presse écrite et de la télévision.

Un autre correspondant communication recueille les informations venant du COD ou du PCO et les transmet aux centres de presse.

Les 2 centres de presse travaillent en étroite collaboration avec la cellule communication de la préfecture et donc avec le chargé de communication et son assistant.

L'ensemble du dispositif communication est coordonné par le porte-parole désigné par le préfet au sein du COD.

Modèles de communiqués de presse

Le préfet du Haut-Rhin, en tant que DOS, assure la direction de la communication de crise. A ce titre, il valide tous les communiqués de presse émis.

La cellule « Communication » du COD peut utiliser les modèles présentés ci-après dans le cadre de la préparation des communiqués de presse.

Les modèles de communiqués de presse pour chaque type de situation sont disponibles dans la partie 3 du PPI et sont enregistrés sur le serveur de la préfecture (W:\ ORSEC).

Médias conventionnés avec la préfecture du Haut-Rhin

Télévision :

France 3 Alsace



<http://france3-regions.francetvinfo.fr/alsace/>

Radios :

Radio	Fréquence	Secteur
<p>France Bleu Alsace</p>  <p>http://www.francebleu.fr/station/france-bleu-alsace</p>	102.6	MULHOUSE
		HUNINGUE – VILLAGE-NEUF
		CHALAMPE – OTTMARSHEIM – HOMBURG - FESSENHEIM
		THANN - CERNAY
		COLMAR - RIBEAUVILLE
		GUEBWILLER
		ALTKIRCH
	101.5	SAINT-AMARIN
		MASEVAUX
		LAPOUTROIE
104.9	MUNSTER	
106.6	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	
98.5	ODEREN	
<p>Radio Dreyeckland Alsace</p>  <p>http://www.radiodreyeckland.com/</p>	101.9	COLMAR
	104.6	MULHOUSE
	96.4	ALTKIRCH
<p>Flor FM</p>  <p>http://www.florfm.com/</p>	98.6	MULHOUSE
		CERNAY
	97.3	GUEBWILLER
	100.1	COLMAR – RIBEAUVILLE
NEUF-BRISACH		
105.8	MUNSTER	

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

4.5. Annuaire des acteurs de la gestion de crise

Annexe confidentielle

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

Annexe confidentielle

5. Réalisation des plans communaux de sauvegarde*

**sur la base des documents et éléments transmis en préfecture*

Commune	Arrondissement	Population municipale	PCS réalisé	Dernière mise à jour
ALGOLSHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	1102	NON	
ANDOLSHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	2218	OUI	23/04/2015
APPENWIHR	COLMAR-RIBEAUVILLE	530	OUI	01/12/2015
BALDERSHEIM	MULHOUSE	2 506	OUI	04/09/2013
BALGAU	COLMAR-RIBEAUVILLE	878	OUI	31/08/2015
BANTZENHEIM	MULHOUSE	1 652	OUI	09/12/2013
BATTENHEIM	MULHOUSE	1 298	OUI	07/04/2015
BIESHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	2 348	OUI	28/08/2015
BILTZHEIM	THANN-GUEBWILLER	369	OUI	
BLODELSHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	1 643	OUI	03/09/2015
CHALAMPE	MULHOUSE	912	OUI	01/12/2014
DESENHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	1 218	OUI	16/09/2016
ENSISHEIM	THANN-GUEBWILLER	7 123	OUI	22/09/2014
FESSENHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	2 273	OUI	17/10/2013
GEISWASSER	COLMAR-RIBEAUVILLE	334	OUI	
GUNDOLSHEIM	THANN-GUEBWILLER	719	NON	
HEITEREN	COLMAR-RIBEAUVILLE	896	OUI	
HETTENSCHLAG	COLMAR-RIBEAUVILLE	333	NON	
HIRTZFELDEN	COLMAR-RIBEAUVILLE	1 113	OUI	30/10/2015
HOMBOURG	MULHOUSE	1 053	OUI	25/03/2014
ILLZACH	MULHOUSE	14 568	OUI	10/08/2015
KINGERSHEIM	MULHOUSE	13 060	OUI	22/12/2015
KUNHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	1 767	NON	
LOGELHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	830	OUI	01/12/2014
MERXHEIM	THANN-GUEBWILLER	1 292	OUI	20/08/2015
MEYENHEIM	THANN-GUEBWILLER	1 227	OUI	19/08/2014
MUNCHHOUSE	COLMAR-RIBEAUVILLE	1 599	OUI	
MUNWILLER	THANN-GUEBWILLER	480	OUI	10/02/201
NAMBSHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	574	OUI	13/08/2018
NEUF-BRISACH	COLMAR-RIBEAUVILLE	2 083	NON	
NIEDERENTZEN	THANN-GUEBWILLER	368	OUI	01/04/2016
NIEDERHERGHEIM	THANN-GUEBWILLER	973	OUI	11/05/2017
OBERENTZEN	THANN-GUEBWILLER	535	OUI	
OBERHERGHEIM	THANN-GUEBWILLER	1 182	NON	
OBERSAASHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	1 030	OUI	07/11/2017
OTTMARSHEIM	MULHOUSE	1 890	OUI	02/10/2014
PETIT-LANDAU	MULHOUSE	709	OUI	
PULVERSHEIM	MULHOUSE	2 829	OUI	31/07/2017
REGUISHEIM	THANN-GUEBWILLER	1 730	NON	
RIXHEIM	MULHOUSE	13 068	OUI	09/06/2015
ROGGENHOUSE	COLMAR-RIBEAUVILLE	486	OUI	18/04/2016
ROUFFACH	THANN-GUEBWILLER	4 636	OUI	11/03/2015
RUELISHEIM	MULHOUSE	2 426	OUI	09/03/2015

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2		
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018		

RUMERSHEIM-LE-HAUT	COLMAR-RIBEAUVILLE	1 090	OUI	10/08/2016
RUSTENHART	COLMAR-RIBEAUVILLE	801	OUI	
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	COLMAR-RIBEAUVILLE	2 606	OUI	02/09/2014
SAUSHEIM	MULHOUSE	5 262	OUI	
SUNDHOFFEN	COLMAR-RIBEAUVILLE	1 942	OUI	12/08/2014
UNGERSHEIM	MULHOUSE	2 000	OUI	
VOGELGRUN	COLMAR-RIBEAUVILLE	609	NON	
VOLGELSHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	2 467	NON	
WECKOLSHEIM	COLMAR-RIBEAUVILLE	610	NON	
WIDENSOLEN	COLMAR-RIBEAUVILLE	1 244	NON	
WITTENHEIM	MULHOUSE	14 317	OUI	22/12/2014
WOLFGANTZEN	COLMAR-RIBEAUVILLE	1 045	OUI	

6. Lexique franco-allemand

1) Centrale nucléaire / Kernkraftwerk

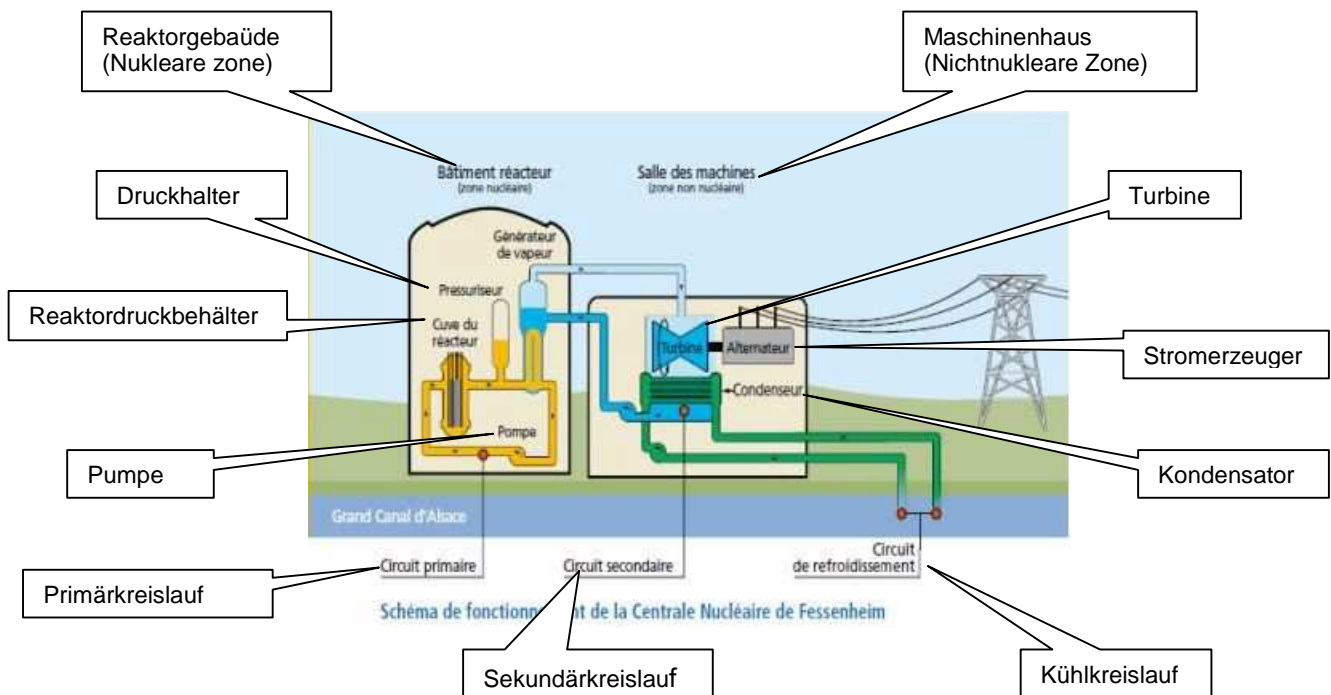
Français / Französisch

Deutsch / Allemand

Accident	Unfall
Acide borique	Borsäure
Activation	Aktivierung
Alimentation électrique de secours	Notstrom / Notstromversorgung
Alternateur	Stromerzeuger / Generator / Wechselstromgenerator
Arrêt de tranche programmé	Geplante Abschaltung
Arrêt d'urgence	Schnellabschaltung / Reaktorschnellabschaltung
Arrêter le réacteur	abstellen des Reaktors
Assemblage	Brennstoffkassette
Atome	Atom
Balise	Meßsonde zur Messung d. Gammastrahlung
Barrières de confinement	Sicherheitsbarrieren
Bâtiment réacteur	Reaktorgebäude
Bore	Bor
Centrale nucléaire	Kernkraftwerk (KKW) / Kernreaktor
CNPE (centre nucléaire de production d'électricité)	Nukleare Anlage für die Kerntechnische Stromerzeugung / Kernkraftwerk (KKW)
Circuit primaire	Primärkreislauf
Circuit de refroidissement	Kühlkreislauf
Circuit secondaire	Sekundärkreislauf
Cœur du réacteur	Reaktorkern
Combustible	Brennstoff
Combustible (crayon)	Brennstab
Combustible (nucléaire)	Kernbrennstoff
Condenseur	Kondensator
Confinement	Umschliessung
Contamination	Kontamination
Criticité	Kritikalität
Cuve	Kessel
Cuve réacteur	Reaktordruckbehälter
Débit de dose	Dosisleitung
Débit de rejet	Freisetzungsrage
Divergence	Beginn der Kettenreaktion / überkritisch werden
Dose	Dosis
Dosimètre	Dosimeter
Enceinte de confinement	Containment
Evénement radiologique	Radiologische Vorkommnisse
Event	Entlüftung
Fusion du cœur	Kernschmelzen
Gaine (du combustible)	Hüllrohr
Générateur de vapeur	Dampfgenerator, -erzeuger / Turbine
Générateur diesel de secours	Notstromdiesel
Grappes de commande (de contrôle)	Steuerstabbündel
Hydrogène	Wasserstoff
Incident	Störfall
Panache	Dampfschwade (Fahne)
Piscine du réacteur	Reaktorbecken
Pompe	Pumpe
Pressuriseur	Druckhalter
Radiation	Strahlung
Radioactivité	Radioaktivität
Réacteur	Reaktor
Réacteur à eau sous pression (REP)	Druckwasserreaktor DWR

Réaction nucléaire
Recouplage
Redémarrage
Refroidissement de secours
Salle de commandes
Salle des machines
Tranche (nucléaire)
Turbine
Uranium
Zone contrôlée
Zone non nucléaire
Zone nucléaire

Kernreaktion
Wiederankoppelung
Wiederanfahren / Wiederanfahrvorgang
Notkühlung
Hauptwarte / Schalwarte / Leitstand
Maschinenhaus
Block / Kernreaktorblock / Nukleare Bauabschnitt
Turbine
Uran
Kontrolliertes Gebiet
Nichtnukleare Zone
Nukleare Zone



2) Protection des populations / Bevölkerungsschutz

Français / Französisch

Alerte
Comprimés d'iode
Dose
Dose absorbée
Dose efficace
Dose équivalente
Dose thyroïde
Evacuation
Exposition à l'irradiation
Information des populations
Information par les médias
Ingestion
Inhalation
Irradiation
Iode
Iodure de potassium
Mesures de protection
Mise à l'abri

Deutsch / Allemand

Warnung / Alarm
Jodtabletten
Dosis
Energiedosis
Effektive Dosis
Äquivalentdosis
Schilddrüsensdosis
Evakuierung
Strahlenexposition
Information der Bevölkerung
Information über Rundfunk, Fernsehen und Videotext
Ingestion
Inhalation
Strahlung
Jod
Kaliumjodid
Schutzmassnahmen
Bleiben sie im Haus !

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

Plan ORSEC	Katastrophenschutzplan (Präfektur)
Plan d'urgence interne (PUI)	Notfallplan (intern) / interner Einsatzplan (Kernkraftwerk)
Plan particulier d'intervention (PPI)	Einsatzplan, besonderer
Protection de la thyroïde	Schutz der Schilddrüse
Retombées radioactives	Fallout / radioaktive Niederschlag
Sirène	Sirene
Thyroïde	Schilddrüse

3) Sigles / Abkürzungsverzeichnis

ASN : Autorité de sûreté nucléaire	Atomaufsichtsbehörde
CMIR : cellule mobile d'intervention radiologique	mobile Einheiten für radiologischen Einsatz
CNPE : centre nucléaire de production d'électricité	Nukleare Anlage für die Kerntechnische Stromerzeugung / Kernkraftwerk (KKW)
COD : centre opérationnel départemental	Hauptleiststelle (Präfektur)
CODIS : centre opérationnel d'incendie et de secours	departementales Einsatzzentrum für Brandschutz und Rettungsdienst (Feuerwehr)
COS : commandant des opérations de secours	Einsatzleiter
DOS : directeur des opérations de secours	Direktor der Rettungsoperationen (Präfekt)
INB : installation nucléaire de base	kerntechnische Anlage
IRSN : institut de radioprotection et de sécurité nucléaire	Institut für Strahlenschutz und nukleare Sicherheit
PCO : poste de commandement opérationnel	Handlungsbefehlsstand
PPI : Plan particulier d'intervention (PPI)	besonderer Einsatzplan
PUI : Plan d'urgence interne	interner Notfallplan
SDIS : service départemental d'incendie et de secours	Feuerwehr und Hilfsdienst im Departement

Se reporter aussi aux différents lexiques sur le serveur de la préfecture :

W/ Cabinet / SIDPC / Partage / Nucléaire / CNPE / PPI 2018 / Transfrontalier

7. Sigles et abréviations

ARS	Agence Régionale de Santé
ASN	Autorité de Sûreté Nucléaire
BDSC	Bureau de défense et de sécurité civile (ex SIDPC – Préfecture)
BPCI	Bureau du protocole et de la communication interministérielle (Préfecture)
CAI	Centre d'Accueil et d'Information (Phase post-accidentelle)
CARE	Centre d'accueil et de regroupement
CARING	Centre d'Alerte Rhénan et d'Informations Nautiques de Gamsheim
CD 68	Conseil départemental du Haut-Rhin
CEA	Commissariat à l'Énergie Atomique
CENAL	Centrale Nationale d'Alerte (Suisse)
CIM	Cellule d'information des maires (en COD)
CIP	Cellule d'information du public (en COD)
CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance
CMIR	Cellule Mobile d'Intervention Radiologique
CMIRNE	Centre Météorologique Inter-Régional Nord-Est (Météo-France)
CNPE	Centre Nucléaire de Production d'Électricité
COD	Centre Opérationnel Départemental
COGC	Centre Opérationnel de Gestion de la Circulation (SNCF)
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise
CORG	Centre Opérationnel de Renseignements Gendarmerie
CORRUSS	Centre Opérationnel de Réponse et de Régulation des Urgences Sanitaires et Sociales (Ministère de la Santé)
COS	Commandant des Opérations de Secours
COZ	Centre Opérationnel de Zone
CPI	Centre de Première Intervention (Sapeurs-pompiers)
CRC	Coordonnateur Régional des Circulations (SNCF)
CRICR	Centre Régional d'Information et de Coordination Routières
76	Version pour consultation du public

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

CTC	Centre Technique de Crise (IRSN)
CUMP	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
DCS	Direction Centrale de la Sécurité (CEA)
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DD SIS	Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (Ministère de l'Intérieur)
DIRNE	Direction Inter-Régionale Nord-Est (Météo-France)
DIRT	Direction des Infrastructures Routières et des Transports (Conseil Général)
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DMD	Délégué Militaire Départemental
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DSM	Directeur des Secours Médicaux
EDF	Électricité de France
ELC	Équipe Locale de Crise (Exploitant)
EMA	Ensemble Mobile d'Alerte
EMDA	Ensemble Mobile de Diffusion et d'Alerte
EGM	Escadron de gendarmerie mobile
ERP	Etablissement recevant du public
ETARE	Etablissement répertorié (SDIS)
FARN	Force d'Action Rapide Nucléaire
GIE - INTRA	Groupement d'Intérêt Économique (EDF / CEA / AREVA) - INTervention Robotique sur Accident
GIT	Groupement d'Intervention des Transmissions
INB	Installation nucléaire de base
INES	International Nuclear Event Scale (échelle internationale des événements nucléaires)

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2
BDSC		VERSION 1 - Juillet 2018

IRSN	Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
MARN	Mission nationale d'Appui à la gestion des Risques Nucléaires (DGSCGC)
mSv	Millisievert
PA	Post-Accidentel
PC	Poste de Commandement
PCC	Poste de Commandement et de Contrôles (Exploitant)
PCD	Poste de Commandement Direction (Exploitant)
PCE	Poste de Commandement Exploitant
PCGM	Poste de Commandement et de Gestion des Moyens
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCM	Poste de Commandement des Moyens (Exploitant)
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PMV	Panneau à message variable (sur axes routiers ou mobilier urbain)
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PUI	Plan d'Urgence Interne
RPF	<i>Regierungspräsidium</i> de Freiburg-in-Breisgau (Allemagne)
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SAPPRE	Système d'Alerte des Populations en Phase Réflexe
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDSIC	Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication
SELFA	Système d'Échange et de Liaison Fessenheim Autorités
SGDN	Secrétariat Général de la Défense Nationale
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SPU	Sortie de la Phase d'Urgence
SSIAD	Services de Soins Infirmiers À Domicile
TRINAT	Procédure d'alerte TRINATionale
UIISC	Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

UT DIRECCTE

Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

UT DREAL

Unité territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement

VNF

Voies navigables de France

ZE

Zone d'Éloignement (Phase post-accidentelle)

ZIDE

Zone d'Intervention de Deuxième Échelon (CEA)

ZIPE

Zone d'Intervention de Premier Échelon (CEA)

ZPP

Zone de Protection des Populations (Phase post-accidentelle)

ZST

Zone de Surveillance renforcée des Territoires (Phase post-accidentelle)

PREFECTURE DU HAUT-RHIN BDSC	PPI DU CNPE DE FESSENHEIM	PARTIE 2 VERSION 1 - Juillet 2018
---------------------------------	------------------------------	--------------------------------------

8. Diffusion du plan

Destinataires

Ministère de l'Intérieur
(DGSCGC/MARN)

Secrétariat Général de la Défense Nationale

Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Délégué territorial de l'ASN

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

Commissariat à l'Energie Atomique

Préfet de la Zone de Défense Est

Général commandant la Région Terre Nord-Est

Préfet de la région Alsace – Préfet du Bas-Rhin / SIDPC

Préfet des Vosges / SIDPC

Préfet du Territoire de Belfort / SIDPC

Préfet du Haut-Rhin

Secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin

Sous-préfet d'ALTKIRCH

Sous-préfet de MULHOUSE

Sous-préfet de THANN-GUEBWILLER

Directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin

Bureau de défense et sécurité civile

Bureau du protocole et de la communication interministérielle

Service Départemental des Systèmes d'Information et de Communication

Procureur de la République de Colmar

Procureur de la République de Mulhouse

PREFECTURE DU HAUT-RHIN	PPI DU CNPE DE	PARTIE 2
BDSC	FESSENHEIM	VERSION 1 - Juillet 2018

Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim

Direction Départementale des Territoires

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Délégué Militaire Départemental

Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Directeur du SAMU

Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin
(et PSPG de Fessenheim)

Directeur Départemental de la Sécurité Publique

Directrice des services départementaux de l'Education nationale

Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est & Délégué territorial Haut-Rhin

Directeur de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE

Directeur de l'Unité Territoriale de la DREAL

Directeur Départemental des Finances Publiques

Chef du Centre d'Alerte Rhénan et d'Informations Nautiques de Gamsheim

Directeur Interrégional Nord-Est de Météo France

Directeur SNCF Strasbourg

Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Président de la CLIS du CNPE de Fessenheim

Mesdames et Messieurs les Maires du périmètre d'application du PPI

Regierungspräsidium Freiburg

Centrale Nationale d'Alerte Suisse

Canton de Bâle-Ville

Canton de Bâle-campagne